

No 31

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Jean-Marc Antonioli

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative, et M. Bertrand Reich, Administrateur

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Christiane Kolla Barnes et Julide Turgut Bandelier ainsi que MM. Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi et Arnaud Ducellier

Le Président ouvre la séance. Il salue les Conseillères administratives, l'Administrateur de la Commune délégué par le Conseil d'Etat, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

Le Président signale qu'en l'absence de M. Baertschi, Mme Châtelain officiera ce soir comme secrétaire et il l'en remercie. Par ailleurs, il souhaite un bon anniversaire à M. Prod'hom.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 109-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit de réalisation de CHF 1'676'500.— TTC (dont 79'750.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la première étape des travaux de réaménagement et à la végétalisation de la rue des Pervenches, entre les rues L. de Montfalcon et J. Dalphin
5. Délibération administrative **DA 122-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'915'000.— TTC (dont CHF 91'221.47 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la mise en conformité énergétique des systèmes d'éclairage des bâtiments publics du parc immobilier de la Ville de Carouge

6. Délibération administrative **DA 125-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 10'942'000.— TTC, (dont CHF 521'050.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur le chemin de Pinchat et jusqu'au Rondeau de Carouge, y compris le coût des acquisitions foncières
7. Délibération administrative **DA 126-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit de réalisation de CHF 1'877'000.— TTC (dont CHF 89'334.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la réalisation des aménagements des parcelles du domaine public communal attenantes à l'îlot Léopard sur les rues des Horlogers, des Moraines, de la Fontenette et la future rue du Trusquin
8. Délibération administrative **DA 119-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 151'000.— TTC (dont CHF 5'795.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes en lien avec le concept d'accessibilité du secteur de l'Etoile
9. Délibération administrative **DA 127-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la donation à la Ville de Carouge de la parcelle 3323 de Carouge
10. Délibération administrative **DA 128-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 73'543'000.— TTC pour la réalisation d'un centre aquatique sis Route de Veyrier 53, parcelle N° 3507 à Carouge
11. Délibération administrative **DA 130-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de CHF 695'000.— TTC (dont CHF 26'711.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à des mandats d'étude parallèles (MEP) par la conception des espaces publics du quartier de l'Etoile

Propositions des membres du Conseil municipal

12. Motion **MO 035-2023 P** : Bassins du mail des Promenades
13. Postulats
14. Résolutions
15. Pétitions
16. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2023

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 est approuvé par 21 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Motion 026-2022

Vous aurez peut-être remarqué que les personnages d'Albertine qui occupaient les fenêtres du musée depuis sa rénovation ont fait place à des dessins et de petits textes historiques sur Carouge. Ce changement fait suite à la motion 026-2022 de Mme Uldry demandant la valorisation de l'histoire de Carouge et de son patrimoine.

En effet, en réponse à cette motion, et comme expliqué lors des débats devant votre Conseil, nous avons décidé de valoriser davantage ce qui existait. Nous avons donc décidé de remettre en lumière la balade historique audioguidée existante, bilingue et gratuite sur l'application Izi.travel (parcours de 90 minutes à pied, avec 19 points d'intérêt à suivre en totalité ou point par point selon les intérêts du moment) grâce à une campagne de communication actualisée et de nouvelles illustrations de Mirjana Farkas, qui est une artiste carougeoise. Ainsi :

- Un nouveau concept de décoration des fenêtres aveugles en arches du Musée de Carouge a été développé avec mise en avant de la balade historique et des informations historiques sur Carouge. Ce dispositif permet d'être durable.
- Des affiches F4 avec plan et QR code ont été disposées dans la Ville ainsi et on fait l'objet d'une communication dans le journal communal.
- Des flyers bilingues ont été distribués dans les hôtels genevois et offices du tourisme de la région.
- Une communication digitale spécifique (site internet, réseaux sociaux) a été prévue.
- Et la promotion de la Ville de Carouge a été faite dans le supplément « Focus Summerguide » de *La Tribune de Genève* et *24 heures*

Les retours sont actuellement extrêmement positifs. Ces dispositifs permettent de mettre en valeur notre Ville de manière durable, comme demandé par la motion, cela sans engager quinze personnes supplémentaires. Tout cela n'a pas été pour autant gratuit et il faudra compter sur un dépassement sur la ligne « promotion touristique » dans les comptes 2023, étant donné que nous n'avions pas de budget prévu pour ce genre de communication spécifique.

Prochaine exposition du musée

Après une belle exposition estivale « inventaire inventé » de Nicolas Lieber qui a rencontré un joli succès, j'ai le plaisir de vous annoncer la prochaine et troisième exposition de l'année du musée.

Le Musée de Carouge exposera du 19 octobre 2023 au dimanche 14 janvier 2024 le travail de quatre artistes contemporains et contemporaines présentes dans la Collection Pictet, fondée à Carouge en 2004. Zilla Leutenegger, Karim Noureldin, Shirana Shahbazi et Beat Streuli seront en effet invités à investir chacun et chacune une salle du musée avec des installations sur mesure. La création de cette exposition d'art contemporain est confiée à Loa Haagen Pictet, conservatrice en chef de la Collection Pictet, et à Albane Thorel, conservatrice adjointe.

Le vernissage aura lieu le mercredi 18 octobre à 18h et vous y êtes toutes et tous cordialement invités.

Motion CFF

Suite à la motion 032-2023 des Verts et des socialistes demandant de nous opposer aux modifications des horaires CFF et à la suppression de la liaison directe Genève-Neuchâtel, nous avons écrit le 15 août aux CFF leur faisant part du très vif mécontentement et de l'inquiétude des autorités carougeoises quant à ces changements. Nous expliquions notamment dans ce courrier qu'à l'heure où nous devons collectivement chercher à décarboner les transports, et à diminuer le trafic motorisé individuel, ces changements induiront inévitablement une perte d'attractivité pour le rail et compliqueront les relations entre la région genevoise et le reste de la Suisse. Nous concluons en marquant notre ferme opposition et sollicitons des CFF le réexamen des mesures envisagées pour en minimiser les impacts afin de garantir à la Ville de Carouge, comme au reste du Canton de Genève, une desserte de qualité de et vers l'ensemble du pays.

Les CFF nous ont répondu le 29 août par un courrier de deux pages qui expliquait, en résumé, que l'horaire 2025 consistait à améliorer la ponctualité des trains en Suisse romande tout en permettant le déroulement des nombreux chantiers d'entretien et de développement prévus ces prochaines années. Selon les CFF, il s'agit d'un horaire de nouvelle génération, agile, construit pour évoluer, qui ne sera pas figé dans le marbre pendant dix ans mais qui se transformera en harmonie avec le développement des chantiers.

Les CFF ont expliqué, que « ce remaniement des liaisons IC5 (ligne du Pied du Jura) a été privilégié à la suite de différentes études qui ont montré l'impossibilité de faire circuler ces trains de façon systématique dans de bonnes conditions, en particulier sur l'axe Lausanne-Genève, très sollicités par les trafics grandes ligne, régional et marchandises, en particulier à Bussigny, où il y a un bypass complexe, que la volonté politique a tardé à adapter à l'augmentation de l'offre. C'est aussi l'étude de la demande sur la ligne qui a conforté ce choix : près des trois quarts de la clientèle en provenance de Bienne, Neuchâtel ou Yverdon-les-Bains se rend à Lausanne ; au départ d'Yverdon-Les-Bains, 80% de la clientèle a pour destination Lausanne ». Les CFF expliquaient encore que la liaison directe n'était pas abandonnée mais serait réintroduite au fur et à mesure de la mise à disposition des nouvelles infrastructures. Ils concluaient en comprenant que ce dispositif suscitait des inquiétudes et étaient disposés à nous rencontrer.

Réponse rapide des CFF donc, mais sans volonté de changement. Une rencontre dans ces conditions avec la seule Ville de Carouge ne nous semble pas très productive, mais nous envisageons de demander au Canton, qui s'insurge aussi contre ces modifications d'horaire, s'il compte rencontrer les CFF et serons à disposition pour participer, le cas échéant, à une rencontre ensemble.

L'intégralité des courriers de la Ville de Carouge et des CFF sera mise prochainement sur CMnet pour que vous ayez accès à ces documents.

Action d'économie d'eau au sein des bâtiments communaux

J'ai le plaisir de vous informer qu'une campagne d'installation d'économiseurs d'eau est actuellement menée dans l'ensemble des bâtiments communaux de la Ville de Carouge (écoles et crèches incluses). Cette action est menée par le SCES en collaboration avec le programme SIG-éco21.

Concrètement, il s'agit de remplacer les mousseurs des robinets actuels (et de certaines douches) par des modèles plus économes en eau. Les mousseurs proposés sont éprouvés car installés en grand nombre chaque année, notamment dans les logements et villas de la région genevoise. Cette action permettra de réaliser de manière simple et rapide des gains significatifs de consommation d'eau froide, mais également d'énergie nécessaire au chauffage de l'eau chaude sanitaire.

Vous le savez, l'eau potable est une ressource précieuse, qu'il convient d'utiliser avec sobriété. C'est en plus une économie supplémentaire de chaleur que de réduire nos consommations d'eau chaude. Cette action s'inscrit dans la démarche globale de réduction des consommations d'énergies du parc communal.

A noter qu'un bilan chiffré de ce qui a été réalisé sera communiqué dans un article du prochain « Vivre Carouge » et que l'école des Pervenches n'est bien sûr pas concernée par cette action vu les travaux prévus.

Election complémentaire

Comme vous l'avez sans doute lu dans la presse, une élection complémentaire aura lieu le 12 novembre prochain puisque deux listes ont été déposées dans les délais. Pour rappel cette élection se déroule sur le mode majoritaire. Cela signifie que pour être élu dès le premier tour de scrutin, le candidat ou la candidate doit atteindre la majorité absolue, soit 50 % des bulletins valables, blancs compris, + 1 voix. La présence de deux listes seulement rend un second tour plus qu'hypothétique, mais une date a néanmoins été fixée au 3 décembre, le cas échéant. Les répondants des listes déposées ainsi que le Bureau de votre Conseil municipal ont reçu toutes les indications techniques relatives à l'affichage, aux stands et autres opérations de campagne.

Dans l'intervalle, le Conseil administratif se réjouit de continuer la collaboration avec notre administrateur délégué qui se déroule dans de très efficaces et agréables conditions et en remercie M. Reich.

Solidarité avec la Chaux-de-Fonds

Vous avez certainement été aussi choqués que nous de la violence de la dramatique tempête qui a ravagé la Chaux-de-Fonds le 24 juillet dernier et qui a laissé la ville dans un incommensurable état de désolation.

Si un énorme travail de remise en état a déjà pu être fait avec divers soutiens extérieurs également, la problématique de la replantation des 1'500 arbres détruits en quelques minutes va devoir s'inscrire dans la durée, tant pour des questions de disponibilité qu'en raison des charges financières induites. Sensibilisée par cette situation, l'Union des Villes Suisses (UVS) a lancé un appel à la solidarité de ses membres afin de soutenir l'effort immense de nos voisins des montagnes neuchâteloises. C'est dans cette perspective que le Conseil administratif tient à vous informer qu'il a répondu favorablement à cet appel et engagé la Ville de Carouge à soutenir financièrement, pour un montant de CHF 7'000.-, la replantation et l'entretien durant les premières années de deux arbres.

Ouverture parking de l'Octroi durant les fêtes de fin d'année

Grâce à une modification de l'ordre d'intervention des travaux dans le sous-sol du parking de l'Octroi et au travail efficace des ouvriers, l'achèvement de la rénovation du deuxième étage, qui était prévu en janvier sera finalement avancé avant Noël. Ainsi l'emprise du chantier, engendrant des problèmes de sécurité et qui empêchait l'ouverture totale du parking durant les fêtes, pourrait être suspendue en attendant d'entamer les travaux du dernier étage. Le bon déroulement du chantier permet donc d'avancer l'achèvement de la rénovation de deux niveaux sur trois avant Noël.

Dès lors, il existe une opportunité pour rouvrir provisoirement l'ensemble du parking pour les fêtes de fin d'année sans péjorer l'avancement du chantier et les travaux des entreprises. Ainsi, du 15 décembre au 15 janvier, le parking sera rendu accessible aux visiteurs, selon les vœux notamment des Intérêts de Carouge.

Les travaux de rénovation du dernier niveau reprendront le 16 janvier et dureront jusqu'en juin 2024, date d'achèvement définitif du chantier. Durant cette période, seuls les abonnés pourront utiliser les deux niveaux terminés pour garantir, comme demandé par le Conseil municipal, un juste dimensionnement entre les usagers et le nombre de places disponibles.

Communications de Mme Molinari :

Action « Glaces Zéro Déchet »

Déguster une glace tout en profitant de l'ambiance carougeoise est un passe-temps estival très apprécié dans notre cité. Mais non sans conséquence car la moitié des glaces à l'emporter le sont avec des contenants à usage unique qui ponctionnent donc les ressources planétaires pour quelques minutes d'utilisation - et inondent les poubelles de rue.

En tant que ville Zéro Déchet, et en partenariat avec Zero Waste Switzerland, la Ville de Carouge souhaite montrer qu'il est possible de déguster une glace tout en ménageant l'environnement et a lancé l'action « Glaces Zéro Déchet » en août.

D'une part, un contenant réutilisable adapté pour les glaces – et aux espresso - à l'emporter est offert, à la mairie, aux habitantes et habitants et aux travailleurs et travailleuses. Il s'agit d'un contenant ISY de l'entreprise suisse reCircle. Il est en Tritan suédois sans BPA et pratique avec son couvercle pour le glisser dans son sac. Il remplace les contenants jetables les plus populaires de 90 ml.

Il est prévu, si les glaciers sont partants, de proposer un système de consignes avec ces mêmes contenants dès que possible.

D'autre part, vu le bon accueil de la carte fidélité Lunch Zéro Déchet, dont j'ai eu déjà l'occasion de vous parler, une nouvelle carte fidélité est proposée : la 8^{ème} glace à l'emporter dans votre propre contenant, celui de la Commune ou le vôtre, est offerte auprès des glaciers partenaires (Rohr, Bellamia, Glacier du Marché et glacier de la piscine de la Fontenette). Cette carte est valable jusqu'au 30 octobre et est également disponible à la Mairie.

Action « Douchettes éco »

Pour permettre aux habitants et habitantes d'économiser de l'eau et l'énergie pour la chauffer, la Ville de Carouge propose depuis le début de l'été une opération d'achat à prix réduit d'un pommeau de douche à basse consommation de dernière génération (jusqu'à

50% de réduction de consommation). Les habitantes et habitants de Carouge peuvent obtenir une douchette économique par ménage d'une valeur de 37 francs au prix réduit de 10 francs grâce à la Fondation KliK (active pour la protection du climat et la compensation de CO2) et en partenariat avec « Douche pour le climat » (programme national visant à réduire les émissions de CO2). Le pommeau de douche peut être commandé en ligne ou en scannant le code QR et des bons de commande sont également disponibles à la réception de la mairie. L'offre est valable jusqu'au 30 septembre.

Avec le même objectif de promouvoir les économies d'eau et la protection de cette ressource, un stand d'information sur la campagne « Oh mon eau » du canton s'est tenu le 12 août à la piscine, recevant un bon accueil et un intérêt du public.

Rating des communes 2023 – communes les plus solidaires de Suisse

Carouge a été récompensée dans le cadre du Rating des communes 2023 de l'ONG Solidar, qui mesure l'engagement des communes en matière d'achats publics durables et de solidarité en faveur des populations des pays du sud.

Elle est classée 4^{ème} commune de Suisse romande et 9^{ème} de Suisse, sur 97 communes répondantes.

C'est un travail transversal et un effort commun de presque tous les services de l'administration impliqués dans ces thématiques qui a mené à ce résultat très encourageant. Un travail d'analyse des résultats va être mené pour identifier des pistes d'améliorations et de consolidation des bonnes pratiques.

Pompes et stations de réparation vélo publiques en libre-service

Afin d'offrir des conditions de circulation sécurisées et confortables, la Ville de Carouge propose à ses usagères et usagers un réseau dense de pompes à vélo et stations de réparation. Celles-ci sont en cours de livraison et seront installées d'ici octobre.

Simple d'utilisation, conçues pour l'extérieur et accessibles en tout temps, elles sont faciles à repérer avec leur graphisme spécifique à Carouge. Les pompes sont également adaptées pour gonfler la plupart des roues de poussettes et fauteuils roulants.

L'association Genèveroule est responsable du contrôle régulier et de l'entretien du matériel.

Les pompes seront situées aux emplacements suivants :

- A l'angle de la rue de Veyrier et de la rue Vautier
- Le long du tronçon de la VVA en cours de travaux
- Place du Rondeau
- Piscine de la Fontenette (puis carrefour du mouvement dès les travaux)
- Rue du Léopard
- Chemin Charles-Polluzzi devant le cycle d'orientation de Pinchat

Deux stations de réparation permettront également d'effectuer des petits travaux d'entretien courants aux emplacements de la VVA et de la rue de Veyrier.

Réorganisation/renforcement des places de stationnement deux-roues et deux-roues motorisés

Après la mise en place avec succès en 2020 et 2021 du programme de renforcement de l'offre de stationnement pour les vélos et deux-roues motorisés sur le secteur Nord qui a

été salué par les habitantes et habitants et les usagers et usagères de notre territoire communal, ces interventions vont se poursuivre dans les secteurs Centre et Est (Fontenette).

Ces travaux pourront se réaliser très prochainement dans le courant de l'automne après l'approbation des plans officiels par l'Office cantonal des transports (OCT), processus en à bout touchant.

Pour rappel, l'élaboration de ce projet a débuté par une étude menée en collaboration avec la police municipale et la Fondation des parkings afin d'identifier le déficit en stationnement rue par rue par une observation de terrain croisée police municipale / Fondation des parkings / service de l'urbanisme.

Le dimensionnement de la nouvelle offre a été fait en fonction du déficit constaté et de la réalité du terrain entraînant le réarrangement du stationnement deux-roues. La suppression de la mixité vélo et deux-roues motorisés a été décidée et des emplacements spécifiques séparés dédiés soit aux deux-roues motorisés (sur la chaussée) ou aux vélos (sur les trottoirs ou espaces interstitiels) ont ainsi été dessinés. Vous avez déjà pu observer ce réarrangement dans le quartier Nord, notamment aux Noirettes.

Dans quelques rares cas la conversion de places voitures en stationnement pour deux-roues motorisés sera ponctuellement réalisée (4-5 places motos remplacent 1 place voiture).

Pour rappel, des places pour deux-roues motorisés ont aussi été créées lors de la rénovation du parking du centre communal (20 places). Dans ce parking, 5 places pour vélos-cargos avec prises électriques et 20 places vélos ont été installées. Vingt-deux autres places motos, dont 2 pour moto électrique, sont prévues dans le parking de l'Octroi actuellement en rénovation.

Cette nouvelle phase de travaux sera bien sûr accompagnée comme pour le secteur Nord par une campagne de communication avec la pose de flyers d'avertissement par le Service des stationnements durant la phase de transition.

En parallèle la voirie et le SURB engageront une campagne d'enlèvement des épaves encombrant inutilement ces emplacements de stationnement afin d'augmenter la capacité des arceaux vélos déjà existants.

A noter que cette nouvelle campagne permettra une augmentation de l'offre pour les vélos de 50% dans le secteur Centre et de 1 % dans l'Est, soit respectivement un nombre total disponible de 814 places (dont 50 pour vélos spéciaux) et 558 (16 pour vélos spéciaux).

Concernant les deux-roues motorisés, cette augmentation sera de 39% pour le Centre et 23% pour l'Est équivalent à un total respectif de 368 et 381 places deux-roues motorisés désormais accessibles en tout temps.

Il est également important de noter que cette augmentation du nombre de places n'impliquera qu'une très légère diminution de l'offre en places voitures de respectivement 3 et 2% dans les deux secteurs concernés.

Le bilan global de ce programme tous secteurs confondus (Nord, Centre et Est) se montera ainsi à +46% places cycles (dont 66 cargos), +34% places deux-roues motorisés, et 3% places voitures converties en places deux-roues motorisés.

Arrêt TPG « Boulevard des Promenades »

En lien avec l'inauguration en décembre du tronçon « Palettes – Plan les Ouates » du futur tram « Genève - Saint-Julien », l'Office cantonal des transports a mis à jour le tracé de certaines lignes de bus, impactant le territoire carougeois.

La ligne 22 effectuera dès décembre 2023 son terminus à l'arrêt « Carouge, Rondeau » situé boulevard des Promenades. L'OCT et les TPG ont par conséquent indiqué que le double terminus actuel devrait être agrandi de manière à disposer d'un espace suffisant en conformité avec la zone de stockage des bus existante.

Après avoir vérifié la conformité de ce marquage avec les futurs aménagements du BHNS, la Ville de Carouge a procédé dans ce sens, cet espace étant situé sur le domaine public communal. Ce nouveau marquage a été synchronisé avec les travaux de réfection de la chaussée prévus boulevard des Promenades au mois d'août.

Six places de stationnement ont dû être supprimées et seront compensées comme le prévoit la loi sur une mobilité cohérente et équilibrée.

Futur abattage d'un platane au Rondeau de Carouge

Durant la dernière semaine d'août, une branche charpentière importante d'un des platanes situés au Rondeau de Carouge a cédé.

Les pompiers ont été alertés et se sont rapidement mobilisés pour couper les branches dangereuses, dégager les passages piétons et la route, puis ont informé le Service des espaces verts. Après avoir constaté que cet arbre est sur une parcelle cantonale, l'information a été transmise au Service de la maintenance des routes cantonales.

En date du 4 septembre, la Direction de l'entretien des routes nous a informé que l'arbre devait être abattu suite au constat de la présence très importante d'un champignon lignivore. Une demande formelle d'abattage a été déposée à l'OCAN (Office Cantonal de l'agriculture et de la nature). La date d'abattage n'est pas encore connue à ce jour. Les conditions de replantation seront discutées avec le Service de l'urbanisme dans le cadre du réaménagement du Rondeau, en relation au BHNS.

Je tiens à souligner que la Ville de Carouge est consciente de l'importance du remplacement de cet arbre, non seulement en tant que tel, mais aussi car il fait partie du cercle de platanes qui marque le Rondeau, et fait également partie du patrimoine ISOS.

Communications de M. Reich :

Présentation d'une nouvelle collaboratrice

Nous avons le plaisir de vous informer de l'engagement d'une nouvelle collaboratrice.

Mme Marie TIGROUDJA a été engagée en qualité de responsable du secteur de la petite enfance au sein du service des affaires sociales, à un taux d'activité de 80%, dès le 1^{er} septembre 2023.

Mme Tigroudja a débuté son activité au sein du service des affaires sociales de la Ville de Carouge avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son solide parcours professionnel et les compétences acquises. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Applaudissements

Bilan canicule 2023

Le flou créé par des niveaux d'alerte mal coordonnés entre MétéoSuisse et le Service du médecin cantonal a poussé la Ville de Carouge à activer le dispositif du plan canicule au niveau 3 au lieu du niveau 4 initialement prévu par le Service du médecin cantonal.

Cela nous a permis de tester le dispositif prévu, notamment le retour à l'utilisation de la salle des fêtes pour l'accueil de la population. L'ouverture de cette salle climatisée, tout comme la possibilité offerte par la Ville de Carouge d'accéder gratuitement aux séances de projection organisée par le Cinéma Bio l'après-midi ont été très appréciées.

Un bilan sera réalisé entre les acteurs cantonaux et les communes le 5 octobre prochain. Sur la base de ce dernier et du bilan réalisé en interne, nous procéderons aux adaptations nécessaires.

Journée internationale des personnes âgées

La journée internationale des personnes âgées est célébrée depuis 2012 par la Ville de Carouge.

Les personnes en âge AVS domiciliées sur la commune ont reçu par courrier l'invitation à la manifestation que nous organisons le 2 octobre prochain.

Au programme, un spectacle de Jean-Yves Poupin et ses amis, qui proposeront une balade musicale dans la chanson française, laquelle sera suivie d'une rencontre conviviale autour d'un goûter. Le tout aura lieu à la salle des fêtes.

Semaine de la démocratie

Le Conseil administratif a pris la décision de participer pour la première fois à la semaine de la démocratie, organisée par la chancellerie d'Etat.

A cette occasion, la Ville de Carouge organisera le jeudi 5 octobre 2023 de 16h à 18h, sur la place du Marché, un speed-meeting permettant de courts échanges informels entre les membres du Conseil administratif et la population autour de sujets en lien avec la politique communale.

Résolution municipale du 22 juin 2023

Lors de la séance du 22 juin, votre Conseil a adopté à l'unanimité moins une abstention une résolution visant à assurer la pérennité du financement intercommunal du dispositif d'accueil des personnes sans-abris. Suite à cette résolution, nous avons écrit au président du Conseil d'Etat en date du 14 août 2023 pour lui faire part du soutien affirmé et constant de la Ville de Carouge à l'hébergement d'urgence. Nous souhaitons également, par ces lignes, marquer notre soutien à l'engagement du Conseil d'Etat et des 44 communes sur 45 pour cet hébergement. Le courrier figure sur CMnet.

Question orale de M. Mützenberg lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2023

Lors du Conseil municipal du 22 juin 2023, un membre de votre Conseil a interpellé l'Exécutif sur le respect des zones piétonnes par la police cantonale. Nous avons écrit, en date du 6 juillet 2023, à la commandante de la police, Mme Bonfanti. Les correspondances à ce sujet sont disponibles sur CMnet. Mme la Commandante nous a répondu rapidement, le 17 juillet, pour souligner son attention à ce que la police respecte les directives, et notamment qu'elle se conforme à la signalisation en place sur la commune.

M. Calame est resté à son tour pantois face à la réponse de la cheffe de la police au courrier de M. Reich. Il souhaiterait qu'il soit donné lecture de cette réponse.

Le Président n'en voit pas la nécessité puisque ce courrier est disponible sur CMnet.

Dans ce cas, M. Calame posera une question en fin de séance.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Démission de Mme Elvia Cambier

Le Président annonce que Mme Elvia Cambier a fait parvenir au bureau sa démission du Conseil municipal par courrier le 26 août 2023 pour la fin septembre. Les démarches en vue de son remplacement sont en cours auprès du service des élections et votations et devraient permettre l'assermentation de la personne qui lui succèdera lors du prochain Conseil Municipal.

Le Président prie la secrétaire de donner lecture de la lettre de démission de Mme Cambier.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,*

Par la présente, je vous informe que je démissionne du Conseil municipal à la fin septembre prochain.

En effet, j'ai cru qu'à la retraite, j'aurais plus de temps à accorder à la politique, mais ce ne fut malheureusement pas le cas, bien au contraire. J'ai donc dû faire le choix de mettre des priorités par rapport à ma vie privée, la politique et mes autres activités.

Cette décision a été difficile à prendre car je suis active dans le Conseil depuis 2011, mais je l'ai longuement réfléchi. Il est temps, je pense, de céder mon siège à une personne du PS qui pourra s'investir davantage.

Je vous remercie d'en prendre bonne note et vais vous regretter.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau, mes cordiales salutations.

Au nom du groupe socialiste, M. Lauret remercie Mme Cambier pour toutes les années qu'elle a passées au Conseil municipal et pour le temps qu'elle a pu donner à la Commune et à ses habitants. Il souligne sa grande disponibilité – elle a toujours su renseigner les personnes qui téléphonaient, un peu inquiètes pour le service social. Il rappelle qu'elle est la présidente actuelle de la commission Sociale et de la commission Culture ; il sera compliqué de la remplacer. Mme Cambier est élue depuis 2011. Il s'agit donc de sa troisième législature. Elle a vu passer de belles choses, d'autres moins bonnes. Encore une fois, M. Lauret et ses camarades socialistes souhaitent la remercier pour toutes ces années.

Applaudissements

Comme le veut la tradition, le Président remet à Mme Cambier un petit présent de départ, au nom du Conseil municipal, et la remercie également pour son engagement.

Applaudissements

Mme Cambier sera relativement brève parce que sa lettre de démission était claire. Sa décision est réaliste puisque Mme Cambien n'était plus suffisamment disponible, ce qui la rendait mal à l'aise car elle n'assistait pas assez aux séances, mais aussi mal à l'aise vis-à-vis du parti socialiste. Cette décision est un peu égoïste : elle veut pouvoir dégager du temps pour elle – profiter de sa retraite, en résumé. Les nombreuses années qu'elle a passées dans ce Conseil lui ont permis d'être proche des affaires publiques de la Commune et d'y participer plus ou moins activement. Elle continuera à être active en restant fidèle au parti socialiste. Elle souhaite ensuite faire part de quelques ressentis sur la présente législature qui, il faut bien l'avouer, est particulière, ne serait-ce que parce qu'elle a commencé en plein Covid, ce qui n'a pas aidé pour que « la mayonnaise prenne » entre chacun et chacune. Mme Cambier pointe en outre certains projets de grande envergure, comme la rénovation de la piscine ou des parkings Sardaigne / Vibert, qui n'avancent pas. Les modifications et les variantes demandées au Conseil administratif et à l'administration sont si nombreuses qu'on en perd le nord et qu'on oublie l'urgence de ces projets. Mme Cambier a envie de dire à certains d'arrêter de pinailler ; c'est contre-productif. Elle les invite à faire confiance au Conseil administratif et aux services, à écouter ce que veut la population – c'est le point le plus important –, à être attentifs à ses réels besoins, et à laisser parfois de côté leur ego et leurs doctrines. Elle espère sincèrement que le Conseil municipal arrivera enfin à se mettre d'accord pour aller de l'avant et n'attendra pas la prochaine législature. Puis Mme Cambier souligne la nécessité de penser aux besoins concrets d'une partie importante de la population carougeoise qui est fragilisée par la hausse constante des prix. Même ceux qui s'en sortaient auparavant de n'en sortent plus. Une nouvelle problématique sociale est apparue. Des actions, qui ne sont pas forcément coûteuses, peuvent être mises en place. Il existe aussi de nombreuses associations qui pourraient être sollicitées pour venir en aide à la Commune afin de réaliser ces actions. C'est ce à quoi travaille le parti socialiste actuellement, et Mme Cambier imagine que quelques motions seront soumises au Conseil municipal. Elle ajoute que certains membres du Conseil municipal vont beaucoup lui manquer, sachant qu'au fil des années, des liens se tissent. Pour terminer, elle leur dit « A la Revue-yure ! », car elle doit avouer qu'elle a eu beaucoup de plaisir à participer aux deux dernières Revues et qu'elle ne manquera pas la prochaine, même si ce sera en tant que spectatrice.

Applaudissements

Droit d'opposition aux décisions de l'ACG

Par courriel du 30 juin, les membres du Conseil municipal ont été informés des décisions de l'assemblée générale du 21 juin 2023. Le délai d'opposition échoit le 11 octobre 2023. Les informations figurent sur CMnet, dans l'onglet ACG.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 109-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'676'500.— TTC (DONT 79'750.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA PREMIERE ETAPE DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET A LA VEGETALISATION DE LA RUE DES PERVENCHES, ENTRE LES RUES L. DE MONTFALCON ET J. DALPHIN**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2023 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 15 juin 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 5 oui, 1 non et 5 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Lauret relève que le CAD passe dans le secteur, à environ 80 centimètres de profondeur. Il souhaite connaître le coût d'un éventuel déplacement des conduites du CAD, sachant que les directives préconisent un minimum de 1 mètre de profondeur. Il demande également qui prendra en charge ces coûts.

Mme Molinari remercie M. Lauret pour cette question, qu'elle aurait peut-être attendue au tour de pré-consultation ou en commission. Ce point a été analysé avec des spécialistes. Elle ne saurait dire si la profondeur doit impérativement être de 1 mètre, mais ce qui est certain, c'est que le travail a été fait avec des experts en la matière. Quant au déplacement, notamment pour que les arbres puissent se développer dans de bonnes conditions, il est prévu dans le budget qui est soumis ce soir.

Mme Merle avait également quelques questions complémentaires relatives au CAD. Selon Mme Molinari, le déplacement de ces conduites a été prévu dans le budget total. Mme Merle souhaiterait savoir quel sera le coût du remplacement de ces conduites par les SIG, puisqu'elle suppose que ces derniers factureront ce montant à la Commune.

Mme Molinari explique qu'à sa connaissance, il ne s'agit pas d'installer un nouveau système de CAD, mais uniquement de déplacer de quelques centimètres les conduites déjà en place.

Mme Merle en conclut que, pour replacer les conduites à l'endroit où elles doivent être, les SIG ne factureront pas de supplément par rapport au coût qui a été articulé.

Mme Molinari s'étonne de ces questions, puisqu'une commission a eu lieu lors de laquelle les participants ont eu l'occasion d'en parler abondamment avec des spécialistes. Il s'agit peut-être d'une nouvelle pratique, dont elle prend note. Elle ne peut que renvoyer Mme Merle à sa première réponse. Le budget comprend le déplacement du CAD dans les conditions qu'elle a décrites plus tôt et comme cela a été expliqué en commission.

Mme Merle rappelle que les explications fournies en commission concernaient un montant articulé de CHF 147'000.- pour le déplacement du CAD. Elle souhaite simplement s'assurer que ce montant couvre l'entier de l'opération prévue, c'est-à-dire non seulement enlever les conduits, mais aussi les remettre ailleurs.

Mme Molinari répond par l'affirmative, à sa connaissance.

Mme Merle en prend bonne note. Elle demande ensuite où ces conduites seront déplacées, à quel moment aura lieu ce déplacement et combien de temps il prendra.

Mme Molinari n'a pas de réponse spécifique à donner sur la durée de cette opération. Elle répète qu'il est prévu de replacer les conduites à une distance de quelques centimètres de leur emplacement actuel. Si, par ses questions, Mme Merle souhaite exprimer une opposition à la végétalisation d'une rue qui est aujourd'hui un îlot de chaleur parmi les plus importants de la commune et au réaménagement d'un espace que des enfants empruntent tous les jours pour aller manger, réaménagement qui est attendu aussi bien par les parents que par les enfants eux-mêmes et les riverains, Mme Molinari l'invite à voter contre cette proposition et à ne pas refaire le débat qui devait être fait en commission.

Mme Merle souligne que les commissaires n'ont pas toujours tout le temps nécessaire pour poser leurs questions. Par ailleurs, il se peut qu'après les commissions, les membres du Conseil municipal aient vu de certaines informations qui ne sont pas toujours conformes à ce qu'ils entendent en commission. Mme Merle essaie, avant de se prononcer sur ce projet qu'elle trouve par ailleurs plutôt réussi, de bien en mesurer tous les impacts. Elle en vient à sa troisième question. Le remplacement des conduites du CAD se fera-t-il immédiatement à la suite de leur enlèvement, ou cette opération durera-t-elle longtemps ? En l'occurrence, elle souhaite s'assurer qu'il n'y aura aucun impact pour les tours de Carouge qui seraient obligées de trouver un autre mode de chauffage. En cas d'impact, quel serait cet autre mode de chauffage et pendant combien de temps devrait-il servir ? Mme Merle remercie Mme Molinari de l'éclairer sur ce point, après avoir précisé que l'interprétation qu'a faite cette dernière de ses propos est erronée et ne correspond pas à sa pensée.

Mme Molinari se réjouit de l'apprendre, parce qu'elle sait à quel point Mme Merle tient à ces espaces revégétalisés. Elle indique ensuite qu'il n'est pas prévu de déplacer le CAD à l'extérieur du secteur. Il s'agit, encore une fois, d'un déplacement limité pour que le CAD puisse passer dans de bonnes conditions et que les végétaux puissent se développer également dans de bonnes conditions.

Mme Merle revient sur l'impact qu'aurait ce déplacement sur le chauffage à distance des tours de Carouge. Il n'y en aura peut-être aucun, mais elle souhaite entendre Mme Molinari le dire.

Mme Molinari répond qu'à sa connaissance et selon ce qui a été dit en commission, il n'y a pas d'impact sur le chauffage des tours. Elle n'en sait pas plus, mais elle espère que cette réponse, qui correspond à l'expertise thermique qui a été menée, satisfiera Mme Merle.

Au nom du groupe des Verts, M. Calame invite le Conseil municipal à accepter cette délibération et à aller de l'avant. Lors de la commission, il lui semble qu'il a été répondu à toutes les questions. Mais surtout, les commissaires ont eu l'occasion de découvrir un projet stimulant, intéressant et novateur dans différents domaines, notamment en ce qui concerne les récupérations d'eau. Ils ont également pu observer la pertinence de ne pas reporter à plus tard ce chantier. Au vu des canicules de cet été, M. Calame pense que plus vite ce secteur particulièrement aride sera dégrappé, mieux cela vaudra. Il craint que, si le Conseil municipal souhaite reporter ce projet, l'on découvrira subitement que ces travaux viennent contrarier ceux de l'école des Pervenches et qu'il faudra alors le reporter de trois ans. En conclusion, le groupe des Verts invite le Conseil municipal à voter la délibération ce soir, avec enthousiasme.

M. Voignier ne partage pas cet enthousiasme. Il a du reste refusé la délibération en commission. S'il a souligné la qualité de ce projet, il est néanmoins intervenu sur les flux piétons et cyclistes – sujet auquel il est toujours attentif. Il a fait remarquer qu'à certains endroits, les cyclistes iraient certainement sur le périmètre dévolu aux piétons. Il a donc

proposé en commission de mettre des chicanes, afin d'éviter cette situation. On lui a répondu que cela serait effectivement possible. Mais ce qui l'inquiète le plus, c'est que le projet se déroulera en deux phases. Or, par exemple, la piste cyclable dans la deuxième phase n'arrivera pas du même côté que celle qui sera réalisée dans cette première phase : les cyclistes arrivent à droite quand ils viennent d'un côté de Louis-de-Montfalcon, mais ils arriveront à gauche quand ils viendront de l'autre côté. Cela signifie que les vélos se croiseront sur le passage piéton pour rejoindre l'autre tronçon de piste cyclable. Quand la Commune envisage de faire des projets en deux phases, il faut s'assurer de la cohérence de l'ensemble. Au moment de voter la première phase, il faut que la deuxième phase soit déjà suffisamment précise. Or, en commission, les réponses n'étaient pas claires. Si M. Voignier considère que la première phase de ce projet est intelligemment conçue, il pense néanmoins qu'il conviendrait de la repousser après la rénovation de l'école des Pervenches. À ce stade, l'on ne sait pas encore où sera située la piste cyclable de l'autre côté, sans parler des angles morts et de la sécurité des personnes à mobilité réduite. Le projet n'est pas mûr dans son ensemble. M. Voignier invitera donc le Conseil municipal, par le biais d'une proposition d'amendement s'il le faut, à repousser le projet après la rénovation de l'école des Pervenches, pour avoir une vision d'ensemble, avec notamment le parc à l'arrière de l'école, afin de s'assurer de la continuité de la piste cyclable.

M. Morex n'est pas opposé à la végétalisation de ce secteur, mais il souhaite revenir sur la première partie du débat. Il n'a pas pour habitude de reprendre en plénum les discussions de commission. Mais comme certains membres du Conseil municipal en ont l'habitude, il ne se gênera pas ce soir. Il rappelle qu'il a dû insister pour que la Commune accepte finalement ce qu'elle avait refusé initialement aux Services industriels, c'est-à-dire de faire la petite liaison qui permettait de relier au chauffage à distance les immeubles de la Fondation immobilière de Carouge situés aux Allobroges. Il espère que ces propos auront rassuré Mme Merle. En revanche, ce que Mme Molinari ne dit pas, c'est que ces conduites de chauffage à distance n'ont pas été posées il y a vingt-cinq ans, mais il y a trois ou quatre ans. Le Conseil administratif de l'époque aurait peut-être pu prévoir qu'il végétaliserait cette rue et mettre d'emblée les conduites à un autre endroit. M. Morex souligne qu'il ne s'agira pas de les déplacer seulement de quelques centimètres : l'on ne peut pas planter des arbres sur des tuyaux. Il ne faut pas raconter de balivernes.

Mme Molinari insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de déplacer les conduites du CAD de quelques mètres, mais seulement de la distance nécessaire pour que la végétation puisse se développer dans les meilleures conditions, comme la commission a eu l'occasion d'en parler. Concernant ensuite le phasage, elle souligne que l'ensemble du projet a fait l'objet d'une analyse complète. Repousser ce projet après les travaux de l'école des Pervenches, c'est le reporter à 2028-2029 puisque le Conseil municipal a souhaité que la rénovation de l'école soit coordonnée avec les travaux de la piscine, ce qui a conduit Mme Lammar à refaire tous les plannings. Il est important d'apporter une solution rapidement à cet îlot de chaleur qui est, encore une fois, un lieu où passent beaucoup d'enfants. Mme Molinari insiste sur le fait que le projet a été conçu de manière globale, avec un focus spécifique sur cette première phase qui fait l'objet de la présente délibération. Ce que M. Voignier propose, c'est de repousser l'ensemble du projet à 2028-2029, ce qui serait, selon Mme Molinari, bien trop tard au vu de cette urgence. Elle regrette peut-être que ses prédécesseurs et le Conseil municipal de l'époque ne soient pas entrés en matière plus rapidement sur ce projet, mais aujourd'hui le Conseil administratif souhaite aller de l'avant. Concernant les croisements des cyclistes, le tracé de la piste cyclable a été défini en consultation avec des spécialistes cantonaux. L'objectif était justement d'éviter une trajectoire qui serait trop droite, pour que les cyclistes ne roulent pas trop vite. Mme Molinari rappelle ensuite qu'elle a fait part en commission de son agrément à mettre des chicanes sur la partie qui est réservée uniquement aux piétons. Elle souligne du reste qu'un effort important a été fourni pour bien séparer les espaces et apaiser le secteur, qui disposera d'ombre et d'espaces de rencontres auxquels pourront accéder les enfants et

les habitants. En conclusion, l'ensemble du projet est cohérent et il conviendrait d'aller de l'avant sans devoir attendre 2028-2029 pour que cet espace réponde aux besoins de la population et des nombreux enfants qui le fréquentent.

M. Kupferschmid a devant les yeux la carte des températures disponible sur SITG. Il est intéressant de voir à quel point les arbres ont un effet sur les températures. Les différences sont de 5°C entre les îlots de chaleur et les zones d'arbres. Selon M. Kupferschmid, la Commune a ici un projet important à offrir à la population, qu'il faut commencer le plus rapidement possible. Il signale ensuite qu'un sondage réalisé cet été montre que, pour la population suisse, le changement climatique est la première préoccupation. Il souligne également que les arbres permettent d'absorber du CO2 et de freiner le changement climatique. Puis M. Kupferschmid rappelle qu'il n'y a actuellement pas d'aménagements cyclables à cet endroit, ce qui laisse certains cyclistes libres de déranger certains piétons. Le projet permet de mieux séparer les flux. Quant aux points mis en évidence par M. Voignier, M. Kupferschmid fait confiance à l'administration communale, qui comporte des spécialistes compétents, pour les régler. Il pense que le Conseil municipal peut aller de l'avant aujourd'hui. Enfin, il insiste sur le fait que 5°C de moins grâce aux arbres, ce n'est pas négligeable, au vu notamment des canicules que l'on a vécues ces dernières semaines.

M. Mützenberg a l'impression qu'hormis les points qui ont été soulevés ce soir, et qu'il peut comprendre, ce projet remporte l'unanimité du Conseil municipal. Le repousser pour des questions techniques spécifiques ne serait pas opportun. M. Mützenberg ajoute que, comme mentionné en commission, les possibilités d'amélioration de la piste cyclable lors de la deuxième phase ne sont pas bien nombreuses. Au vu de l'unanimité notamment sur la nécessité de planter des arbres, mais aussi sur les flux séparés, il y a lieu maintenant d'accepter ce projet et de voir, le cas échéant, si un ajustement est nécessaire dans le cadre de la deuxième phase. Mais encore une fois, cela ne doit pas empêcher de démarrer maintenant cette première phase.

M. Prod'hom rappelle qu'à l'époque, ce site, qui était un parking, appartenait à la Fondation Emma Kammacher, qui l'a vendu à la Commune, ce qui a permis la création d'un bel équipement communal comportant l'espace parascolaire et les locaux de musique. Le présent projet propose la pacification d'une rue, ce qui n'était pas prévu à l'origine. Non seulement le quartier aura un espace pacifié, mais les températures seront abaissées, et les habitants pourront, sur un espace continu, trouver des havres de fraîcheur. Ce projet est d'une grande qualité. M. Prod'hom souligne que, lorsqu'on dessine l'espace public et l'espace-rue, il est important d'avoir une vision à long terme. Il ajoute que le chauffage à distance, qui permettra à terme de décarboner les systèmes de production de chauffage, passe effectivement dans le périmètre. Il ne pense pas que déplacer les conduites pose un problème majeur, si ces travaux ont lieu en été. Effectivement, cela à un coût. Mais qui pouvait prévoir, quand ces conduites ont été posées, que cette rue serait pacifiée et que ce quartier gagnerait en qualité ? En conclusion, M. Prod'hom invite le Conseil municipal à voter ce projet.

M. Voignier dépose l'amendement suivant : « *que les travaux soient entamés après la fin des travaux de l'école des Pervenches* ».

Pour la clarté du débat et de la réflexion, M. Calame relève que cela signifie un report de six ans, soit encore six ans de canicules comme cet été.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement, qui consiste à préciser « *que les travaux soient entamés après la fin des travaux de l'école des Pervenches* ».

L'amendement est refusé par 17 non, 8 oui et 2 abstentions.

M. Voignier s'attendait à ce résultat, mais il souhaitait malgré tout déposer cet amendement pour les raisons qu'il a exposées plus tôt, sans mettre en doute le travail qui a été réalisé sur ce projet. Il en prend bonne note. Il souhaite faire des recommandations pour les travaux qui auront lieu. Même si des spécialistes ont estimé que le croisement des vélos sur un passage piéton était judicieux, lui-même n'en est absolument pas convaincu. Il faudra réintervenir sur ce point. M. Voignier espère que Mme la Conseillère administrative aura la courtoisie, quand le début des travaux approchera, de convoquer une commission, pour que les commissaires puissent réagir s'ils s'aperçoivent d'une maladresse dans ce projet et que des corrections soient apportées.

Mme Molinari est toujours prête à améliorer ce qui peut l'être. En l'occurrence, elle pense que le travail est fait de manière sérieuse, en prenant note de tous les aspects. Mais elle confirme à M. Voignier qu'elle sera ouverte, s'il devait y avoir des soucis quelconques, à organiser une séance de commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 21 oui, 6 non et 0 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 122-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'915'000.— TTC (DONT CHF 91'221.47 TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA MISE EN CONFORMITE ENERGETIQUE DES SYSTEMES D'ECLAIREMENT DES BATIMENTS PUBLICS DU PARC IMMOBILIER DE LA VILLE DE CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2023 et renvoyé en commission Développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 24 août 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Bertholon si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Bertholon répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom du groupe des Verts, Mme Bertholon salue cette démarche, qui doit être effectuée rapidement puisqu'elle permet non seulement de répondre à une nécessité technique, mais également de faire des économies d'énergie non négligeables, d'au moins 15%, ce qui s'inscrit pleinement dans le contexte de l'urgence climatique que le Conseil municipal a voté, et incidemment des économies tout court. Par ailleurs, Mme Bertholon a apprécié la belle unanimité de la commission, qui a notamment trouvé que le budget y relatif était sain. Enfin, elle souhaite partager avec le Conseil municipal une réflexion que le groupe des Verts s'est faite. Il s'agirait de faire procéder à des contrôles du niveau d'éclairage, pour les personnes malvoyantes et non voyantes. Des associations actives dans le domaine peuvent proposer leurs services à cet égard.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 125-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 10'942'000.— TTC, (DONT CHF 521'050.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA REALISATION DU PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) SUR LE CHEMIN DE PINCHAT ET JUSQU'AU RONDEAU DE CAROUGE, Y COMPRIS LE COUT DES ACQUISITIONS FONCIERES

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2023 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 27 juin 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Prod'hom annonce que le groupe des Verts soutiendra ce projet qui constitue une boucle cohérente de transports en commun, BHNS pour la ligne 21 et ligne urbaine pour ligne 7 qui fera la liaison de Veyrier à la gare de Champel. Le groupe des Verts salue la grande qualité des études et des présentations que l'administration a faites en commission. Plusieurs éléments méritent d'être relevés : la préservation d'un grand nombre d'arbres, notamment les arbres bicentenaires que sont les chênes le long du chemin de Pinchat ; l'abaissement des vitesses par rapport au projet de 2018 puisque le présent projet prévoit un abaissement à 30 km/h pour le transport individuel motorisé, ce qui induit un abaissement des nuisances sonores et de la pollution ; et l'amélioration des flux et transferts multimodaux au rondou, où chacun (piétons, cyclistes, transports en commun) aura sa place. Même si certains pouvaient rêver de la réalisation simultanée de la liaison sur Grosselin, force est de constater que ce projet n'est pas encore mûr, le PLQ de Grosselin n'étant pas encore prêt. Il faudra donc se contenter pour le moment d'une liaison sur Promenades, mais avec des arrêts qui sont plus cohérents que dans le projet de 2018 et qui permettront de préserver cette place qui est issue d'un concours. M. Prod'hom relève pour terminer le site propre dévolu aux vélos, ce qui est important. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts recommande au Conseil municipal de faire bon accueil à ce projet.

M. Barro abonde dans le sens de son préopinant. Il remercie l'administration et les différentes personnes qui ont travaillé sur ce dossier. Le groupe Le Centre-Vert/libéraux souhaite que ce projet aille de l'avant. Les solutions proposées sont cohérentes par rapport aux enjeux de demain. Un point d'attention est toutefois nécessaire : il conviendrait de ne pas attendre le développement de Grosselin, mais d'anticiper déjà quelques éléments qui permettront de se connecter sur Grosselin dans le futur. Sur ce

point, les réflexions doivent donc continuer, tout en avançant le projet. Enfin, le groupe Le Centre-Vert'libéraux se réjouit de voir un rondau remanié qui sera plus performant et plus futuriste.

M. Etienne mentionne que le parti socialiste votera également cette délibération et salue le travail qui a été effectué pour améliorer le projet, notamment par rapport à la préservation de la végétation, dans le cadre de l'élargissement de la route pour que le BHNS soit en site propre. Il avait attiré l'attention en commission sur le fait que, quand la planimétrie d'une route est modifiée, il faut veiller à ne pas toucher les collets des arbres, pour préserver leur système racinaire. Il s'agit d'un travail très fin qui, il l'espère, se fera avant que les travaux soient engagés. Pour ce qui est des abattages, M. Etienne invite le Conseil administratif à bien informer la population. En effet, il ne souhaite pas revivre ce qui s'est passé avec les abattages dans la forêt de Pinchat ou le long de l'Arve. Les transports en commun doivent être développés, mais il faut s'assurer que ce projet soit connu de la population, avec toutes ses incidences, en rappelant également que les arbres abattus seront compensés. Enfin, M. Etienne relaie une remarque de M. Baertschi, qui est excusé ce soir : dans le cadre du réaménagement du rondau, il faudra porter une attention particulière à la préservation de ce site, en gardant impérativement l'intégrité du rondau, comme l'a mentionné Mme Molinari dans ses communications.

Mme Molinari réaffirme la volonté du Conseil administratif, et la sienne, de réaliser un travail en finesse, comme M. Etienne l'a évoqué, et bien en amont – ce qui est le cas puisque ce travail est en cours – pour épargner le plus d'arbres possibles, notamment les arbres séculaires situés sur la partie supérieure et qui avaient d'ailleurs fait l'objet de pétitions. Quant au rondau, il s'agit effectivement d'un patrimoine historique, qui signale l'entrée dans la ville. C'est la raison pour laquelle Mme Molinari a souligné en commission qu'une étude spécifique d'aménagement paysager serait réalisée, pour que ce patrimoine soit préservé dans les meilleures conditions. Enfin, il aurait bien sûr été idéal de faire d'emblée la descente vers le quartier de Grosselin, mais c'est effectivement aujourd'hui un peu tôt pour le faire. En revanche, la réflexion tient déjà compte de cette évolution à terme.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 23 oui, 0 non et 4 abstentions.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 126-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'877'000.— TTC (DONT CHF 89'334.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA REALISATION DES AMENAGEMENTS DES PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ATTENANTES A L'ILOT LEOPARD SUR LES RUES DES HORLOGERS, DES MORAINES, DE LA FONTENETTE ET LA FUTURE RUE DU TRUSQUIN

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2023 et renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 22 août 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Prod'hom s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 1 non et 4 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom du groupe des Verts, M. Kupferschmid relève les qualités de ce projet : des cheminements piétons autour et au cœur de l'îlot grâce à des servitudes, des arbres en pleine terre même au sein de l'îlot, des rues (que ce soit la rue des Horlogers ou la rue du Trusquin) dévolues à la mobilité douce, un écopoint à la rue des Moraines pour faciliter le tri des déchets, des épingles à vélo pour protéger les cyclistes contre le vol de leur propriété, des trottoirs en ciment blanc qui permet de réfléchir le soleil et d'éviter le réchauffement du sol, vingt-deux arbres pour rafraîchir l'atmosphère, des sols perméables pour éviter les inondations et des matériaux recyclés pour limiter les émissions de CO2. Le groupe des Verts a toutefois noté qu'une pente menant aux commerces était un peu raide, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il recommande de modifier le cheminement pour que la pente soit moins raide. Enfin, il est intéressant de voir que les aménagements sur les rues du Trusquin et du Léopard ont été pensés pour que, une fois l'îlot des Menuisiers réalisé, les aménagements puissent s'assembler de manière facile. Le groupe des Verts salue ce projet, en soulignant sa durabilité, et remercie la conseillère administrative en charge et l'administration communale. En conclusion, il soutient fortement ce projet.

M. Voignier n'est pas de cet avis. Le Conseil municipal dépense allègrement par millions, mais quand il a été demandé en commission si un système d'arrosage était prévu pour les arbres en pleine terre, la réponse a été négative. Cela signifie que des camions vont venir pour arroser ces arbres, alors qu'il aurait fallu penser à un arrosage cohérent. M. Voignier relève ensuite qu'il sera très compliqué pour les personnes à mobilité réduite d'emprunter les pentes, l'une à 18%, l'autre à 16%. Il ne s'agit pas de dire aujourd'hui que ces cheminements seront corrigés : il fallait penser à cet aspect avant de présenter un tel projet en commission. M. Voignier regrette que, malgré de nombreuses interventions pour les projets précédents, ce point ne soit toujours pas pris en considération en amont. Il ne votera pas ce projet, ne serait-ce que pour cet élément, et il pense qu'il sera suivi par son groupe. Par ailleurs, aucune place de parc pour les personnes à mobilité réduite n'est prévue. Toutes les places de stationnement sont purement et simplement supprimées. Et quand M. Voignier a demandé où elles seraient compensées, on lui a répondu que ce serait dans un périmètre de 300 mètres. Il a entendu cette réponse à de si nombreuses reprises qu'il a demandé s'il serait possible, cette fois, de savoir précisément à quel endroit ces places seraient compensées. Il n'a pas obtenu de réponse. Quant aux places deux-roues, les vélos pourront être sécurisés, et c'est très bien. Mais les places deux-roues motorisés ? Il n'y en a pas. Elles feront l'objet d'une réflexion future. M. Voignier s'inscrit en faux contre cette façon de procéder : c'est au moment où l'on fait une nouvelle rue qu'il faut y penser. Et il ne sera pas possible de dire que l'on remplacera une place voiture par quatre places deux-roues motorisés, puisque toutes les places voitures auront été supprimées. En réalité, il n'y aura tout simplement pas de places deux-roues motorisés. Enfin, M. Voignier ne s'étendra pas sur l'aspect éphémère de certaines installations, que le groupe PLR trouve relativement chères, malgré des explications qui étaient cohérentes. Il ne souhaite pas que l'on vienne lui dire qu'il y a une urgence à aménager cette rue. Il doit être possible de prendre le temps de faire une deuxième commission. Il ne lui suffit pas d'entendre qu'une rampe sera réalisée pour les personnes à mobilité réduite : il veut la voir sur les plans. M. Voignier mentionne également qu'une ou deux places dépose-minute ont été demandées. Mais non : il faudra se parquer en double file et gêner les voies de bus et le peu de circulation motorisée qu'il restera dans cette rue. Encore une fois, il faut pouvoir prendre le temps de refaire une commission. On lui dira qu'il peut faire

confiance au Conseil administratif. Certes, mais il souhaiterait des éléments factuels. À chaque projet, il doit intervenir pour que les personnes à mobilité réduite soient prises en compte – il en profite pour indiquer qu’il se réjouit de la séance qui est agendée pour répondre à la motion qu’il a déposée il y a environ une année sur l’accès des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux. Ici, il s’agit d’un nouveau projet. M. Voignier considère qu’il faut pouvoir prendre le temps de faire une commission supplémentaire, d’entendre des acteurs qui sont spécialistes de la question de l’accès des personnes à mobilité réduite, de voir où mettre une place de parc pour celles-ci et une place dépose-minute. Le Conseil municipal a pu faire un excellent travail pour la route de Veyrier, en face de la piscine, en travaillant ensemble. Mais pour ce projet-ci, M. Voignier a l’impression qu’il n’y a aucune volonté de le faire. Il le regrette. Il espère que le Conseil municipal refusera ce soir cette délibération, non pas pour la refuser dans son entier mais pour pouvoir la voter après l’avoir retravaillée ensemble.

Mme Molinari relève que M. Voignier est libre de penser qu’il peut lui faire confiance ou non, mais force est de constater que, depuis qu’elle siège au Conseil administratif, elle réalise ce à quoi elle s’engage. Elle revient ensuite sur un certain nombre de remarques qui ont été formulées en commission. Depuis cette séance de commission, le temps n’a pas été perdu puisque, comme elle l’a indiqué plus tôt dans ses communications, un nombre important de places pour deux-roues motorisés vont être créées notamment dans le secteur Est (Fontenette), information qu’elle avait du reste déjà donnée en commission. Si M. Voignier veut les plans, ils sont à sa disposition. Dans le secteur Est, les places pour deux-roues motorisés vont augmenter de 23%, pour passer à 380. Mme Molinari peut assurer qu’il y en aura dans le secteur discuté ce soir, même si des contraintes spécifiques se posent avec l’écopoint au nord du nouveau quartier, c’est-à-dire à proximité de l’axe des Moraines. À la suite de la discussion en commission, les services communaux n’ont pas non plus perdu de temps pour ce qui concerne la place dépose-minute puisqu’ils sont déjà en contact avec l’administration cantonale pour voir dans quelle mesure la place qui serait en principe dévolue aux accès pompiers pourrait aussi faire office de dépose-minute – c’est une piste, mais il y en a d’autres. Le Canton serait prêt à entrer en matière et les discussions sont en cours. Les remarques qui ont été émises en commission sont donc prises très au sérieux. Concernant la pente qui arrive sur le rond-point, le dénivelé du terrain est de fait important. À l’origine, cette pente avait été pensée sous forme d’escaliers. Il faut savoir qu’elle est une sorte de petit raccourci, et qu’en prenant un cheminement qui fait seulement six mètres de plus, l’accès est adapté aux personnes à mobilité réduite, avec une pente de 2%. Rendez-vous a d’ores et déjà été pris avec l’association qui défend les intérêts des personnes à mobilité réduite, pour une visite sur place la semaine prochaine, plans en main, afin de vérifier que l’accès des personnes à mobilité réduite est bien pris en compte. Quant à la proposition de reporter le projet, Mme Molinari rappelle, comme mentionné en commission, que les premiers locataires arriveront au printemps prochain dans ce nouveau quartier. Il s’agit donc de réaliser les travaux pour assurer leur arrivée dans de bonnes conditions, et non pas au milieu de sacs de sables et de voiries qui ne sont pas terminées, avec des accès qui ne sont pas réalisés – auquel cas, il y aurait effectivement des problèmes d’accès non seulement pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi pour les personnes âgées, les enfants, les poussettes, etc. Mme Molinari souligne pour terminer qu’elle a bien pris note de ces remarques, qui font l’objet d’une précision ce soir encore, et qu’elle s’engage à tenir le Conseil municipal informé des évolutions.

M. Voignier relève que Mme Molinari vient de dire que les plans pour les places deux-roues motorisés étaient à disposition. Mais dans ce cas, pourquoi la commission ne les a-t-elle pas reçus ? C’est cela qu’il reproche ce soir. Remettre cette délibération au mois prochain et faire une séance de commission d’ici là pour que Mme Molinari présente les différents éléments et que certains points puissent peut-être être corrigés, M. Voignier ne pense pas que c’est trop demander. Mme Molinari peut lui dire que cela retarderait le

projet, au détriment des personnes à mobilité réduite ou des poussettes. Mais M. Voignier est suffisamment attentif aux personnes à mobilité réduite pour qu'elle ne lui fasse pas porter ce chapeau. Il intervient assez souvent pour dire qu'il faut penser à ces aspects en amont. L'on peut aussi reconnaître que, pour ce projet, cela n'a pas été fait. Il remercie Mme Cambier d'avoir invité en début de séance le Conseil municipal à travailler ensemble et à avancer. C'est ce qu'il a fait plus tôt en posant une question tout en soulignant la qualité d'un projet, qu'il a même fini par voter, parce qu'il faut effectivement avoir une réflexion d'ensemble. Mais en l'occurrence, il n'est pas d'accord avec Mme Molinari. Même s'il lui fait confiance, il pense que, parfois, il faut prendre le temps d'amener des compléments sur un dossier. Cela ne veut pas dire que le travail a été mal fait, mais il y a peut-être eu des oublis ou certaines personnes n'ont peut-être pas tout à fait conscience du site où les travaux seront effectués. M. Voignier réitère sa demande de renvoyer la délibération en commission, avec peut-être une double séance de commission pendant laquelle les explications pourront être données, ce qui permettra ensuite au Conseil municipal de porter ensemble ce projet.

Au nom du groupe socialiste, M. Lauret demande une suspension de séance.

La séance est suspendue quelques minutes.

M. Kupferschmid annonce que le groupe des Verts souhaite déposer un amendement, d'abord pour qu'une place dépose-minute soit aménagée sur la rue des Moraines, et également pour que le cheminement d'accès aux commerces soit modifié pour permettre aux personnes à mobilité réduite de l'emprunter.

M. Mützenberg indique que le groupe socialiste soutient cet amendement, qui rend hommage aux préoccupations de M. Voignier, lesquelles ont renforcé le débat et permettront certainement d'améliorer le projet. Cet amendement permet d'éviter de perdre des mois précieux, sachant que les habitants doivent bientôt emménager dans ce nouveau quartier. M. Mützenberg invite le Conseil municipal à prendre ce qui a été positif de ce débat, à accepter cet amendement et à permettre au projet d'avancer le plus rapidement possible.

Même si M. Voignier reconnaît la pertinence de l'amendement, celui-ci est malgré tout une façon de botter en touche. Dans le futur, ces débats en plénum, durant lesquels l'on dit finalement au Conseil municipal avoir les réponses ou pouvoir mettre des plans à disposition, ne doivent plus avoir lieu. A chaque délibération, il est question d'îlot de chaleur, mais quand il demande des accès pour les personnes à mobilité réduite, ce sont des débats comme ce soir qui s'engagent. M. Voignier regrette aussi qu'un amendement soit nécessaire pour une place dépose-minute, alors qu'il aurait fallu y penser en amont. Il votera l'amendement, mais il refusera la délibération pour marquer le fait qu'il faudrait prendre le temps de la renvoyer en commission et de la travailler différemment. Il espère qu'il sera entendu pour les prochaines délibérations.

M. Calame relève que l'amendement affiché à l'écran est un peu différent de celui que M. Kupferschmid a formulé.

M. Kupferschmid précise que son amendement comporte deux parties : « *aménagement d'une place dépose-minute sur la rue des Moraines et modification des cheminements d'accès aux commerces pour permettre aux personnes à mobilité réduite de les emprunter* ».

M. Voignier demande que sa proposition de renvoi en commission soit soumise au vote.

Puisqu'il n'est pas possible de déposer un amendement pour modifier un amendement, M. L. Antonioli dépose un deuxième amendement, qui consiste à ajouter, à la fin de l'amendement de M. Kupferschmid, « et une dépose-minute sur la rue de la Fontenette ». Qui a déjà porté un canapé sait qu'il sera compliqué de le faire depuis la rue des Moraines jusqu'en bas de la rue de la Fontenette. Il faut donc deux places dépose-minute, une à la rue de la Fontenette et une à la rue des Moraines.

Selon M. Morex, il faut d'abord faire voter les amendements, puis le renvoi en commission. En effet, si le Conseil municipal accepte les amendements, il refusera peut-être de renvoyer la délibération amendée en commission. En revanche, s'il commence par accepter le renvoi en commission, les amendements tombent.

Mme Lammar considère que, si le renvoi en commission vise à rediscuter de l'ensemble de la délibération, il faut d'abord faire voter ce renvoi. Si celui-ci est refusé, le Conseil municipal votera ensuite sur l'amendement 1, puis sur l'amendement 2, et ensuite sur la délibération éventuellement amendée.

M. Von Burg estime aussi que le Conseil municipal devrait voter d'abord la proposition du PLR, qui consiste à refaire une séance de commission, et ensuite les amendements éventuellement. Il interviendra à propos de l'amendement du groupe des Verts si le renvoi en commission est refusé.

M. Gerster pense que les deux amendements, le premier reprenant les interventions de M. Voignier et le deuxième ajoutant encore un élément, montrent bien que le projet n'est pas mûr et qu'il doit être rediscuté en commission pour aboutir à un projet qui sera sensé. L'on veut maintenant une place dépose-minute ici, une autre là, lui-même pourrait demander trois places motos ailleurs. Le Conseil municipal n'est pas au marché. M. Gerster rappelle en outre qu'il existe des lois et des règlements et qu'une place dépose-minute n'est pas une place pour personnes à mobilité réduite. Le Conseil municipal est en train de faire du bricolage. M. Gerster soutient la proposition de renvoi en commission, où les commissaires pourront discuter et entendre également l'administration sur ce qui peut être fait ou non. Ensuite, le Conseil municipal pourra voter un projet ficelé.

M. Kupferschmid indique que le groupe des Verts a déposé son amendement pour que celui-ci influence le vote sur le renvoi en commission et que le renvoi soit si possible refusé. Il souhaite donc que le Président commence par mettre aux voix les amendements.

Mme Molinari relève qu'un intervenant a estimé qu'elle aurait dû dire d'emblée ce qui avait été réalisé depuis la commission. Prendre la parole au début du retour d'un objet pour donner d'autres éléments n'est pas une pratique qu'elle connaît, mais elle le fera à l'avenir. Elle répète qu'un rendez-vous a été pris avec l'association qui défend les intérêts des personnes à mobilité réduite, qu'une rampe, située à proximité de la pente raide (qui devait être un escalier à l'origine), permet aux personnes à mobilité d'accéder aux commerces et que l'administration a pris contact avec le Canton au sujet de la place dépose-minute, étant précisé que M. Gerster dit avec raison que les places-minutes ne sont pas des places pour personnes handicapées. Le Canton est prêt à entrer en matière sur la possibilité d'utiliser comme dépose-minute une place pompiers située devant l'écopoint. Mme Molinari souligne qu'il est de la responsabilité de la Commune de s'assurer qu'il y aura suffisamment de temps pour réaliser ces aménagements extérieurs en vue de l'arrivée des habitants. Le Conseil municipal a fait des remarques, il a entendu les réponses de Mme Molinari. Il faut maintenant aller de l'avant. Mme Molinari ne voit aucun problème à ce que le Conseil municipal vote l'amendement. Elle pourra même revenir lors d'une séance de commission avec différents documents pour présenter les

éléments qu'elle a évoqués ainsi que le retour de l'association de défense des intérêts des personnes à mobilité réduite.

La parole n'étant plus demandée, le Président signale qu'il lui appartient de décider de l'ordre des votes. Au vu des questions qui ont été posées plus tôt et des amendements qui sont déposés, il commencera par mettre aux voix le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Le renvoi en commission est refusé par 13 non, 10 oui et 4 abstentions.

Le Président soumet au vote l'amendement n° 1, soit « *aménagement d'une place dépose-minute sur la rue des Moraines et modification des cheminements d'accès aux commerces pour permettre aux personnes à mobilité réduite de les emprunter* ».

L'amendement est accepté par 23 oui, 1 non et 3 abstentions.

Le Président soumet au vote l'amendement n° 2, soit « *aménagement d'une place dépose-minute sur la rue des Moraines et modification des cheminements d'accès aux commerces pour permettre aux personnes à mobilité réduite de les emprunter et une autre place dépose-minute sur la rue de la Fontenette* »

L'amendement est accepté par 23 oui, 1 non et 3 abstentions.

Le Président soumet au vote la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 19 oui, 6 non et 2 abstentions.

M. Von Burg exprime un certain malaise, qu'il espère ne pas être le seul à ressentir. Le Conseil municipal a voté des amendements pour obliger la conseillère administrative à faire des choses qui, elle le disait, allaient être faites. C'est un manque de confiance inquiétant. C'est aussi inquiétant pour le fonctionnement de ce Conseil.

M. Voignier entend les propos de son préopinant, mais il demandait simplement que, pour des délibérations de ce type, les recommandations qui sont faites régulièrement – accès des personnes à mobilité réduite, place dépose-minute, place pour personnes handicapées – soient d'emblée prises en compte. Ce n'est pas un manque de confiance. Il s'agit de signifier qu'à l'avenir, il ne faut plus présenter un projet en commission en disant que certains éléments seront encore pris en compte, mais qu'au vu de l'urgence de la situation, le Conseil municipal doit voter sans tarder. En l'occurrence, il aurait été possible de prendre un peu plus de temps, en renvoyant le projet en commission. M. Voignier réitère sa demande qu'à l'avenir, les délibérations prennent en compte d'emblée les recommandations qui sont régulièrement émises. Il fait confiance au Conseil administratif quant au fait d'avoir été entendu ce soir.

M. Fraomene ressent également un malaise, qui est aussi dû au fait que, dans certains dicastères, tous les projets sont urgents. Les commissaires essaient de comprendre certaines choses, mais on leur réplique que c'est urgent, que la Commune n'a pas le choix, qu'il faut voter la délibération. Il faudrait revoir certains fonctionnements, et ne plus mettre de couteaux sous la gorge en disant que la situation est urgente et en obligeant pratiquement le Conseil municipal à accepter la délibération.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 119-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 151'000.— TTC (DONT CHF 5'795.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE AU REAMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RUE ANTOINE-JOLIVET ET LA

ROUTE DES JEUNES EN LIEN AVEC LE CONCEPT D'ACCESSIBILITE DU SECTEUR DE L'ETOILE

Mme Molinari introduit le sujet. Ce crédit d'étude vise à étudier le réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes. Ce réaménagement est prévu par le plan directeur de quartier PAV et fait l'objet d'une mesure du projet d'agglomération 3^{ème} génération.

L'ambition est de reprendre les voiries afin notamment de permettre des mouvements supplémentaires à la sortie de la rue Antoine-Jolivet, et ce afin de répondre aux besoins d'accessibilité du futur quartier de l'Etoile, tout en améliorant la circulation des piétons et des vélos ainsi qu'en prévoyant de nouvelles plantations. Ce réaménagement est notamment lié au projet de tunnel au droit de l'avenue de la Praille, qui fait l'objet d'une concession approuvée par le Conseil municipal le 22 juin dernier. A noter que les travaux permettront également d'assainir les réseaux qui nécessitent une telle intervention.

Une étude préliminaire a permis de confirmer la faisabilité du projet et une clé de réparation entre les propriétaires concernés a été définie, à savoir 73% pour l'Etat de Genève et 27% pour la ville de Carouge.

Il s'agit désormais d'approfondir les études afin pouvoir déposer une demande d'autorisation de construire. Le début des travaux est prévu à l'horizon 2025.

A noter que pour la part communale, différentes subventions sont attendues, aussi bien dans le cadre des études que de la réalisation de ce projet : mesure d'agglomération, Fonds intercommunal d'assainissement, Fonds intercommunal d'équipement.

C'est donc dans ce cadre que le Conseil administratif propose au Conseil municipal de voter l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 151'000.- TTC (dont CHF 5'795.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes en lien avec le concept d'accessibilité du secteur de l'Etoile. Si tel est le souhait du Conseil municipal, Mme Molinari se réjouit d'en discuter en commission.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

S'agissant de l'aménagement du domaine public, M. Voignier relève que son intervention ne surprendra pas l'assemblée. La commission est agendée au 3 octobre. Il prie le Conseil administratif de penser à faire une deuxième séance de commission si, le 3 octobre, les commissaires ont encore des questions ou considèrent que certains éléments doivent être améliorés. Il recommande aux commissaires d'être attentifs à cet aspect. Il faut pouvoir prendre le temps, et ne pas arriver en disant que la situation est urgente et que la délibération doit être votée immédiatement.

M. Calame recommande de mettre en perspective ce projet avec le changement important planifié sur la route des Jeunes qui, d'une autoroute urbaine, deviendra une rue de desserte urbaine. Présenter cette dimension aux commissaires leur permettra de prendre la mesure de ce grand changement qui est planifié.

M. Prod'hom propose d'interroger la FTI, au vu du nombre important de projets de requalification à Praille-Ouest, notamment le projet ambitieux de renforcer les chemins de fer pour les zones de chalandise. L'objectif est de veiller à une bonne coordination, afin d'éviter de refaire plusieurs fois les mêmes choses.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 127-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA DONATION A LA VILLE DE CAROUGE DE LA PARCELLE 3323 DE CAROUGE

Mme Molinari introduit le sujet. Cette délibération fait suite à l'annonce faite le 22 juin dernier et concerne le secteur jadis occupé par l'entreprise Similor, et plus particulièrement une parcelle située dans la forêt, juste en-dessus du quartier Carouge 1227, rue du Tunnel.

La société Laufen (Similor) AG possède la parcelle n° 3323 d'une superficie de 1'057 m2 dont elle souhaiterait faire donation à la ville de Carouge. Pour rappel, depuis 2009, et suite à sa fusion avec la société Laufen, toute la production de Similor a été transférée à Laufen.

Cette donation est motivée par le fait que la société Similor n'a désormais plus aucune activité dans le canton de Genève et souhaite donc céder cette parcelle boisée.

Ce terrain est constitué principalement de zone forêt avec un reliquat de zone de développement 3 matériellement inconstructible et est adjacent à des parcelles en domaine privé communal.

Cela constitue pour la ville de Carouge l'occasion de consolider sa maîtrise foncière sur les parcelles de la moraine et ainsi faciliter la gestion et l'entretien de la forêt s'y trouvant, qui pour rappel est une forêt de protection.

À la suite de l'accord de principe donné par le Conseil administratif le 2 février 2023, les démarches entreprises pour la donation de la parcelle 3323 ont abouti à la préparation de cette délibération. S'agissant d'une acquisition foncière cette donation doit être validée par le Conseil municipal, après signature par le Conseil administratif. A noter que les frais de notaire sont pris en charge par la société.

Pour des raisons d'impératifs juridiques auxquels la société donatrice est soumise à la suite du changement de raison sociale de l'entreprise, la signature par le Conseil administratif a dû avoir lieu le 30 juin de cette année. Une clause précise toutefois que cet acte n'est valable que sous réserve d'un vote du Conseil municipal. La délibération relative à cette cession lui est donc soumise aujourd'hui et, pour les raisons mentionnées ci-dessus, le Conseil administratif sollicite un vote sur le siège.

Mme Molinari saisit l'opportunité de cette introduction pour remercier la société Laufen (Similor) AG pour cette donation à la ville de Carouge.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 128-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 73'543'000.— TTC POUR LA REALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE SIS ROUTE DE VEYRIER 53, PARCELLE N° 3507 A CAROUGE

Mme Lammar l'avait annoncé, et beaucoup l'attendent avec impatience, voici donc le crédit de construction pour le centre aquatique. Cette délibération fait suite à plus de dix ans de travaux, durant lesquels le Conseil municipal a pu non seulement participer à l'élaboration de ce projet en votant le concours d'architecture, un crédit pour une pré-étude ainsi qu'un crédit pour l'étude, mais également en étant informé de l'évolution de

ce projet au fur et à mesure et en validant en commission certaines options selon les variantes qui ont été proposées.

Ainsi, le Conseil, en Toutes commissions réunies, a préavisé l'abandon du fitness, du wellness, du bassin nordique ou du bassin provisoire durant la durée des travaux. Il a également pu faire part de ses remarques, qui ont pu être intégrées dans le projet que le Conseil administratif lui soumet aujourd'hui. Les services et mandataires ont également été sollicités l'avis de spécialistes et se sont inspirés des expériences d'autres piscines. Le club de natation, Carouge Natation, a également été rencontré à plusieurs reprises, afin d'intégrer au mieux ses besoins et afin que ce projet puisse répondre à ses attentes. Ainsi, Mme Lammar a le plaisir de présenter au Conseil municipal ce projet, dont le but, pour rappel, est d'optimiser les installations et de répondre aux besoins de toutes les catégories de la population, comme les familles, les jeunes, les aînés, les écoles, les nageuses et nageurs occasionnels ou réguliers, les nageurs et nageuses des clubs ainsi que les adeptes du water-polo. Tout cela sur un périmètre restreint et compliqué en raison de sa situation géographique.

Il s'agit, c'est certain, d'un projet complexe et coûteux, mais certainement pas dispendieux ou luxueux. Pour rappel, pour répondre aux besoins de 23'000 habitantes et habitants et ainsi que des 25'000 travailleurs et travailleuses, tout cela l'hiver, la Commune n'a aujourd'hui qu'un bassin de 25 mètres aux Pervenches, qui n'est pas de toute première jeunesse et doit, du reste, être rénové – le Conseil municipal le sait, mais Mme Lammar y reviendra. Il faut aussi noter que si Carouge avait un territoire plus grand, moins construit et que la piscine de la Fontenette n'avait pas été construite à cet endroit, cet emplacement ne serait pas choisi pour construire une piscine, certes idyllique au niveau du lieu pour les usagers et usagères, mais dont les bords de l'Arve et la nappe phréatique rendent extrêmement compliquée toute construction. Or, Carouge n'a pas un territoire extensible et la Commune n'a en l'état pas d'autre lieu pour implanter un équipement sportif de cette ampleur. Par ailleurs, la piscine de la Fontenette étant déjà là, les synergies et les optimisations en termes de bassins, d'installations techniques, de chauffages, de vestiaires, de locaux ou de gardiens ont conduit la ville de Carouge, il y a bien des années, en toute logique, à étudier cet emplacement pour un bassin couvert, mais avec, en contrepartie, une construction plus compliquée.

Sur ce périmètre restreint, la Commune a donc cherché à répondre à un maximum de besoins d'un maximum de catégories de population, ce qui donne un projet complexe, mais complet. Un bassin de 25 mètres pour les nageurs et nageuses pouvant aussi accueillir des compétitions, bassin qui peut, avec 8 mètres supplémentaires, sur fond mobile, s'agrandir en un 33 mètres pour permettre les matchs de water-polo. Cette modularité permet aussi les cours adaptés au scolaire. Ainsi, avec un seul bassin, ce projet répond aux besoins des nageurs et nageuses, aux besoins des scolaires, à ceux des clubs de natation et à ceux du water-polo. Dans le même bâtiment, mais dans un autre espace, qui évite les conflits entre usagers, un bassin ludique, une pataugeoire pour accueillir les familles, les jeunes, les enfants, les aînés. Enfin, un bassin d'activités, également dans un autre espace, permettra aux adeptes de l'aquagym, de l'aquabiking ou de l'aquafitness, toujours plus nombreux et nombreuses, de pouvoir pratiquer leur activité en musique avec leurs coachs, sans déranger les nageurs et nageuses qui seront dans le bassin sportif.

La Fontenette est un quartier qui s'est passablement développé ces dernières années, avec notamment les bâtiments des Auréa. Il est essentiel pour la Commune de travailler à l'intégration de ce quartier dans Carouge. La création de l'école de musique et du boulodrome et tout l'aménagement du carrefour du mouvement, entre autres, vont dans ce sens. Dans la même optique, la Commune a souhaité que ce centre aquatique soit un lieu de vie pour tous les habitants et habitantes de tous les quartiers de Carouge. Ainsi il est prévu que la buvette de la piscine soit ouverte non seulement aux usagers et usagères de l'équipement aquatique, mais également pour les personnes n'allant pas à la piscine, que ce soient les promeneurs et promeneuses de la Promenade des Orpailleurs ou les habitants et habitantes du quartier. Ce projet a encore d'autres atouts, mais le Conseil

municipal les connaît, pour avoir eu l'occasion d'en parler déjà à plusieurs reprises, et il aura aussi, Mme Lammar l'espère, l'occasion de les étudier en commission, s'il approuve l'entrée en matière pour cette délibération.

Mme Lammar souhaitait encore dire un mot sur le planning des travaux et l'offre de bassin durant le chantier. Si cette délibération est votée à l'automne par le Conseil municipal, qu'il n'y a pas de référendum et que la ville de Carouge obtient les autorisations de construire qui ont été déposées au printemps dernier, le chantier pourrait, c'est un conditionnel, démarrer au printemps prochain. Il ne serait hélas pas possible de commencer les travaux en fin d'été, après la pleine saison de piscine, en raison des contraintes posées par la nappe phréatique pour certains travaux, en particulier les travaux de terrassement et d'étanchéification du fonds, qui doivent être effectués lorsque la nappe phréatique est au plus bas, soit à la fin de l'été, au début de l'automne. Or, pour être à ce stade des travaux, à ce moment-là, il faut entamer le chantier quelques mois avant, afin d'avoir eu le temps pour les travaux de démolition et de creuse. Dès lors, si le chantier ne peut pas démarrer ce printemps, les travaux seront reportés d'une année, au vu du seul créneau lié à la nappe phréatique.

S'agissant de l'accessibilité des bassins durant la durée des travaux, il faut relever que les efforts pour contenir les coûts de réalisation du projet ont conduit les bureaux d'études à envisager la gestion du chantier de la manière la plus rationnelle et économique possible. Cela impliquait la mise à disposition du site et la fermeture complète de l'exploitation de la piscine d'été durant les trois années de chantier, sachant que l'accès et l'exploitation du stade devront être garantis. Le bien-fondé de cette approche a été renforcé en 2022 par le refus de la commission du Conseil municipal d'investir des coûts supplémentaires très importants pour un bassin provisoire et la scission en deux phases du chantier de la rénovation du centre des Pervenches, école et centre sportif, la rénovation de l'école se faisant en premier, laissant alors le bassin des Pervenches comme bassin de remplacement durant les travaux de la Fontenette, et la rénovation de la piscine des Pervenches s'effectuant ensuite, après que le chantier de la Fontenette soit terminé. Le budget présenté ici pour la demande de crédit de réalisation est construit sur ce postulat. Il n'inclut aucune réserve pour des aménagements ou des équipements provisoires permettant des ouvertures estivales.

Cela dit, la ville de Carouge a et va encore étudier une possibilité d'ouverture partielle de la piscine de la Fontenette. Toutefois celle-ci ne sera, dans tous les cas, pas possible la première année de chantier, étant donné que la mise hors service des réseaux de la piscine extérieure est indispensable pour commencer les travaux de terrassement et d'installation du chantier, que la démolition des vestiaires femme et les travaux de désamiantage ne permettent pas d'exploiter la piscine extérieure et que les nuisances seront maximales à ce moment du chantier, entre le trafic lourd et les poussières liées au terrassement. Pour les deux années restantes, ce sera à étudier par le Conseil municipal, en fonction des coûts supplémentaires que cela impliquerait, du retard potentiel de ce chantier, par conséquent dans celui des Pervenches, et des autorisations à obtenir pour ce faire.

Aujourd'hui est une étape importante dans ce projet qui est attendu depuis des années par la population, avec pour rappel pétitions et moultes demandes. Ce projet est nécessaire, voire indispensable pour les habitantes et habitants que ce soit en termes de santé publique ou de lien social. Et, à ce titre, Mme Lammar invite les membres du Conseil municipal à lire l'excellent livre de Cornelia Hummel et David Wagnières sur la piscine municipale, sorti cette année, et dont l'étude et les photos ont été effectués en grande partie à la piscine de Carouge. En conclusion, Mme Lammar aura fort plaisir à discuter de cette grande délibération en commission, étant précisé que deux doubles commissions sont déjà prévues.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Toutes commissions réunies.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier sera malheureusement excusé à cette commission, qui lui tient à cœur. Il recommande de faire un point sur les diverses questions qui avaient été amenées dans les commissions précédentes. Il avait fait plusieurs remarques sur les parcours des personnes à mobilité réduite, par rapport à l'ascenseur mais aussi aux portes – il pensait en effet que des portes coulissantes seraient plus adaptées que des portes battantes. Il lui semble qu'il n'a pas eu de retour sur cette proposition. M. Voignier mentionne en outre la préservation des couloirs enfants et public ; il souhaite que l'on confirme en commission que ce point a bien été pris en compte. Concernant ensuite le traitement de l'eau, il avait été interpellé par le fait que, d'une part, la javel serait fabriquée sur place pour le bassin intérieur, mais que, d'autre part, les produits seraient livrés par camion pour le bassin extérieur. Il serait plus pertinent de soit fabriquer ces produits pour l'ensemble des bassins, soit renoncer à l'idée de les fabriquer et recourir à la livraison par camion pour l'ensemble des bassins. M. Voignier avait par ailleurs posé une question sur la diatomée. Le traitement par diatomée, pour un bassin à forte affluence comme celui-ci, ne semble pas être le plus adéquat. Pour rappel, la diatomée est de la pelure de coquillages. Elle nécessitera des lavages fréquents et réguliers des filtres à sable. M. Voignier remercie ensuite le Conseil administratif d'avoir d'ores et déjà agendé deux commissions, parce que les commissaires auront besoin, lors de la première séance, d'avoir en main tous les éléments. Il invite Mme Lammar à faire un point de situation sur les différentes questions qui avaient été posées précédemment. Il rappelle également qu'une question portait sur l'accueil. Il s'agissait de savoir s'il était possible de ne mettre que des machines aux entrées extérieures, et des caisses avec du personnel à l'entrée intérieure. Cela ferait baisser le coût d'exploitation qui, pour rappel, sera important. Si l'intervention de M. Voignier est un peu longue ce soir, c'est parce qu'il pense qu'il est important que le Conseil municipal ait des réponses, afin de pouvoir ensuite porter le projet en toute connaissance de cause, y compris sur les aspects financiers. Concernant ce dernier point, M. Voignier recommande de présenter en commission un plan financier comprenant notamment des informations sur les emprunts et les taux.

M. Mützenbergh invite le Conseil administratif à donner des précisions sur le calendrier des travaux et leurs conséquences sur l'ouverture de la piscine actuelle. Cela permettra aux commissaires de se rendre compte des différentes étapes et de voir dans quelle mesure il sera possible de limiter au maximum la fermeture de la piscine actuelle.

En complément à la recommandation de M. Mützenbergh, M. L. Antonioli souhaite que la commission soit informée de l'état actuel du dossier, notamment pour ce qui est de l'autorisation de construire qui a été déposée en avril. Il serait intéressant de savoir si la Commune a déjà reçu des retours positifs et quels seraient les éléments qui pourraient être bloquants. Par ailleurs, un récapitulatif sur l'évolution du prix serait le bienvenu. Le projet a en effet pris de l'embonpoint au fur et à mesure des années. M. L. Antonioli invite le Conseil administratif à présenter dans les grandes lignes les raisons pour lesquelles la ville de Carouge en est arrivée à un projet aussi cher. Pour les membres du Conseil municipal, surtout ses membres les plus récents, il est important de comprendre ces raisons, afin de pouvoir défendre le projet au mieux par la suite.

M. Morex prie les commissaires de lire à domicile les présentations qui leur parviennent avant la séance, afin d'éviter une lecture en séance qui durerait plus d'une commission. Cela permettrait d'avoir plus de temps pour poser les questions et faire les remarques. Les conseillères administratives auraient également plus de plages disponibles pour les commissions, puisqu'elles prétendent que les plages manquent. Prévoir une double

commission mais en perdre une uniquement pour la présentation du projet serait déplorable.

M. Gerster n'est pas aussi enthousiaste que certains. Le coût est énorme. Pour le théâtre, il était bien moindre, et un référendum a été lancé. M. Gerster pense que ce sera aussi le cas ici. Il a été approché par des fans de foot qui ne comprenaient pas pourquoi le Conseil municipal n'avait pas pensé à un centre sportif global, en incluant le stade qui, lui aussi, est dans un état qui mériterait une cure de jouvence. M. Gerster recommande d'informer la commission sur les dommages collatéraux que le chantier de la piscine causera à l'utilisation du stade. Il pense par exemple à la question du parking. Il ne sait pas si la ville de Carouge a manqué d'ambition au départ, en n'imaginant pas d'emblée un centre sportif global. Quoi qu'il en soit, les montants articulés ce soir sont extrêmement élevés et si l'on ne veut pas que la population – qui, pour rappel, n'est pas unanimement favorable à la piscine – réagisse par un référendum, il faudra véritablement porter ensemble le projet et donner des explications.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 130-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 695'000.— TTC (DONT CHF 26'711.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES (MEP) PAR LA CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DE L'ETOILE

Mme Molinari introduit le sujet. Ce crédit d'étude vise à financer des mandats d'étude parallèles (MEP) pour la conception des espaces publics du quartier de l'Etoile. Les mandats d'étude parallèles sont un processus de mise en concurrence qui permet de faire travailler plusieurs équipes sur un même périmètre. Des dialogues intermédiaires entre les équipes et le collège d'experts permettent de progressivement resserrer celles-ci, dans le but de, *in fine*, retenir le meilleur projet. Un tel processus est en effet essentiel pour qu'à terme, les espaces publics de l'Etoile soient à la hauteur des fortes ambitions qualitatives visées.

Pour rappel, des mandats d'étude parallèles ont eu lieu en 2015 afin de définir l'image directrice du quartier. Cette image a permis de proposer un concept général urbanistique pour le site. Le développement du quartier étant entré désormais en phase opérationnelle, il s'agit aujourd'hui de développer un projet paysager d'ensemble répondant aux besoins des futures usagères et usagers et aux enjeux actuels. Dans ce quartier destiné de plus à devenir un point névralgique de l'agglomération et le cœur du projet PAV, ces espaces extérieurs jouent en effet un rôle essentiel à plusieurs niveaux :

- en tant que support et levier de l'urbanité de qualité recherchée pour le quartier, autant dans sa dimension de pôle d'attractivité pour l'agglomération qu'en tant que quartier pour les futurs habitants et habitantes, travailleurs et travailleuses et usagers et usagères du site ;
- en facilitant le lien social où se construit le « vivre ensemble » ;
- ils permettent, par une organisation de l'espace adéquate, d'accompagner la mutation progressive du secteur en lui donnant une cohérence d'ensemble ainsi qu'une identité propre ;
- ces espaces sont aussi centraux en termes d'adaptation au dérèglement climatique et de promotion de la biodiversité.

Afin d'obtenir des réponses à la hauteur des ambitions qualitatives et de la complexité des enjeux, il est pertinent d'entreprendre une procédure particulièrement adéquate. Ce crédit d'étude vise ainsi à financer des mandats d'étude parallèles à deux degrés selon le règlement SIA 143.

A noter que les coûts de la démarche seront partagés entre le Canton, par sa direction PAV, et la ville de Carouge, respectivement en tant qu'organe planificateur et propriétaire ou futur propriétaire des espaces publics. Pour la part communale, différentes subventions

sont attendues, aussi bien dans le cadre des études que de la réalisation progressive des espaces publics (mesure d'agglomération, Fonds intercommunal d'assainissement, Fonds intercommunal d'équipement).

Il paraît également pertinent de préciser qu'en raison des échéances de réalisation attendues, la démarche prévoit de travailler sur trois périmètres de réflexion en parallèle :

- une étude préliminaire proposant un concept paysager sur l'ensemble du quartier destiné à accompagner sa mise en œuvre progressive ;
- un avant-projet sur l'avenue de la Praille dont la réalisation est prévue dès 2028, en coordination avec le projet de tunnel qui s'implantera dans le sous-sol ;
- un avant-projet pour la future place de l'Etoile, dont la réalisation est prévue dès 2030, en coordination avec la conception de la tour située sur ce périmètre et en continuité du projet de remise à ciel ouvert de la Drize.

Enfin, la procédure prévoit d'intégrer un volet participatif afin de prendre en compte l'expertise des divers acteurs concernés par le futur quartier et dont les connaissances et usages du site constituent des apports importants.

C'est donc dans ce cadre que le Conseil administratif propose au Conseil municipal de voter l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 695'000.- TTC (dont CHF 26'711.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à des mandats d'étude parallèles pour la conception des espaces publics du quartier de l'Etoile.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Calame relève que le périmètre comporte la maison Baron. Il invite le Conseil administratif à donner des informations en commission sur la couture qui sera réservée à cette maison, en tant que propriété publique, avec le domaine public.

M. Voignier fera la même réflexion que pour la délibération qui a été traitée au point 8 de l'ordre du jour. Il souligne que le périmètre va profondément changer. Il souhaite que les commissaires puissent se pencher sur le projet et faire réellement des propositions. Il ne faudrait pas que le Conseil administratif vienne avec un projet ficelé, en le présentant comme un cahier des charges dans lequel les commissaires ne pourraient rien ajouter. M. Voignier invite en outre les commissaires à avoir une vision globale, en pensant à tous les usagers. Les membres du Conseil municipal ont été élus par de nombreuses personnes, qui n'ont pas toutes les mêmes intérêts. Même s'il faut modérer certaines demandes, il faut malgré tout garder l'esprit ouvert.

M. Calame souhaite apporter un complément à son intervention précédente...

Le Président l'interrompt, pour rappeler que les membres du Conseil municipal ne peuvent en principe prendre qu'une seule fois la parole lors du tour de pré-consultation. Il le laisse néanmoins terminer.

M. Calame rappelle qu'il y aura une période intermédiaire pendant ces chantiers. Il serait peut-être envisageable, dans le cadre du mandat d'étude parallèle, d'imaginer des solutions de chantier. Actuellement, la circulation jusqu'à l'Etoile est catastrophique, alors que de nombreuses personnes qui prennent le train empruntent cette voie.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

12. MOTION MO 035-2023 P : BASSINS DU MAIL DES PROMENADES

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande à la secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu les problèmes rencontrés pour l'ouverture de ces bassins.

Vu la vétusté des installations qui posent de sérieux problèmes.

Vu les fermetures à répétition durant cet été.

Vu la demande grandissante d'avoir des lieux de fraîcheur avec les canicules grandissantes.

Vu l'affluence de personnes autour des fontaines.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A remettre en état les installations des bassins du mail des Promenades afin que ceux-ci soient opérationnels pour l'été 2024.

De prévoir au mois de mai de chaque année un contrôle général de fonctionnement afin d'éviter des ouvertures tardives.

D'accompagner ces modifications par un encadrement du personnel afin d'assurer le suivi de ces installations en relation avec le service cantonal.

Date du dépôt : Carouge, le 1^{er} septembre 2023

M. Voignier rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé maintes fois sur des propositions de planter des arbres et d'amener de la fraîcheur dans les îlots de chaleur. Or, la Commune dispose ici d'une infrastructure située à l'ombre d'arbres et qui est destinée historiquement à recevoir de l'eau. Cet été, de nombreuses personnes ont relayé sur les réseaux sociaux un post qui annonçait l'ouverture du bassin. Elles se réjouissaient. En revanche, elles ont été bien moins nombreuses à réagir sur les réseaux sociaux quatre jours plus tard, quand le bassin a été fermé. Mais la population, elle, a réagi. C'est ce qui a amené M. Voignier à demander au PLR de déposer cette motion. Ce soir, le Conseil municipal a voté des millions, en se félicitant de planter des arbres. Mais ici, les arbres existent déjà. C'est une zone extraordinaire pour les familles, qui ne peuvent malheureusement pas en profiter en totalité puisque, depuis de nombreuses années, seule la moitié du bassin est ouverte. M. Voignier relève que le Conseil municipal a eu des explications sur les raisons de cette fermeture, notamment l'intervention du service cantonal cette année pour demander que le bassin soit fermé à cause de problèmes d'hygiène. M. Voignier espère que cette motion ne sera pas une motion partisane et que, contrairement à ce qui arrivent souvent lorsque des motions sont déposées, certains ne lanceront pas de piques. Cette motion est pour les Carougeois, pour les familles carougeoises. S'il y a un endroit pour lequel la Commune doit ouvrir son porte-monnaie, c'est bien celui-là. M. Voignier invite le Conseil municipal à soutenir à l'unanimité cette motion.

M. Calame prie le Président de transmettre à M. Voignier que le groupe des Verts le décevra en bien, comme diraient les Vaudois, parce que remettre ce bassin en fonction est une excellente idée. Ce lieu est exceptionnel. Le bassin est déjà aménagé, il est à disposition, il est ombragé. La Commune a trouvé des solutions pour sécuriser les fontaines des tours. Ici, il doit aussi être possible de trouver des solutions. Certes, il y a des feuilles au-dessus du bassin, il faut reprendre des canalisations, la pompe ne

fonctionne pas toujours bien, certaines difficultés se posent. Mais il faut aller de l'avant avec ce projet. Cet équipement est si extraordinaire que M. Calame invite le Conseil municipal à venir y faire une commission les pieds dans l'eau.

Mme Molinari est bien sûr entièrement d'accord avec cette proposition. Elle croit se souvenir d'ailleurs que la première discussion qu'elle a eue avec les services lorsqu'elle a pris la tête de ce dicastère concernait la réouverture de ces bassins qui, pour mémoire, avaient été fermés les deux en 2019. La réouverture a été compliquée, notamment parce le système de canalisations est vétuste. Cet endroit étant précieux (il est effectivement ombragé, il est adéquat pour les petites enfants, etc.), de nombreux efforts sont fournis pour que les bassins soient ouverts – l'équipe des espaces verts doit souvent les vider et les nettoyer. Mme Molinari signale ensuite que des contrôles quotidiens du PH et du chlore sont réalisés par une personne qui est en charge à la fois de la piscine et des bassins. S'il a fallu les fermer plus souvent cette année, c'est essentiellement parce que la Commune a reçu une injonction cantonale, suite à des contrôles cantonaux, en raison de la présence de bactéries. Ces problèmes sont aussi dus au fait que, la nuit, des personnes font nager des animaux, notamment leurs chiens, dans ces bassins. Le Conseil administratif a reçu des lettres à ce sujet. Malheureusement, les contrôles sont difficiles. Pour une ouverture pérenne des bassins, la solution consisterait à refaire entièrement l'infrastructure. Une analyse, réalisée de manière conjointe par le service des espaces verts et le service des constructions, est en cours. Mme Molinari souhaite apporter un autre élément à la réflexion qui, elle l'espère, aura lieu en commission. Il reste aujourd'hui une certaine incertitude sur la temporalité des travaux du parking Vibert / Sardaigne. Mme Molinari souhaiterait avoir une idée claire – mais le Conseil municipal peut être d'un autre avis – sur les travaux qu'il faudrait éventuellement refaire si le parking, dans sa version actuelle de la variante de base, était *in fine* votée. Elle revient ensuite sur ce qui figure dans la motion à propos du contrôle général de fonctionnement. Des contrôles sont déjà effectués au début du mois de mai, et même avant. Concernant ensuite les feuilles qui tombent, Mme Molinari précise que le problème n'est pas la feuille en soi, qui est naturelle. En revanche, les orages sont plus problématiques puisque la terre glisse dans les bassins, qu'il faut alors nettoyer. Mais, encore une fois, c'est aujourd'hui le problème des bactéries qui est préoccupant, ainsi que la vétusté de l'infrastructure en dessous des bassins. En conclusion, Mme Molinari discutera avec grand plaisir de ces différents éléments en commission, si tel est le souhait du Conseil municipal. Elle tenait également à souligner le grand engagement du service des espaces verts qui entretient ces bassins avec beaucoup de cœur, d'énergie et de professionnalisme.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif.

M. Voignier propose le renvoi en commission Entretien du domaine public. Il faut en effet présenter plus en détail les différents éléments que Mme Molinari a évoqués. M. Voignier souligne ensuite qu'il ne remet aucunement en cause les employés, qui font un grand et difficile travail. Si la motion demande un encadrement du personnel, c'est parce qu'il existe probablement de nouvelles technologies, pour lesquelles il faut une formation adéquate afin d'en garantir le fonctionnement pérenne. Pour terminer, M. Voignier insiste sur l'importance d'avoir une commission, qui puisse se réunir rapidement, pour que les délais soient ensuite suffisants pour mettre en place dès l'été prochain ce que demande la motion.

Le renvoi en commission Entretien du domaine public est accepté par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier recommande de présenter en commission ce qui ne va pas aujourd'hui, notamment ce que le service cantonal a identifié. Il a souvent été question des pompes, mais il y a aussi les questions des écoulements, par exemple. Il rappelle que la commission avait pu avoir une présentation pointue pour la rénovation des fontaines des tours et qu'elle avait pu être réactive. Le Conseil municipal avait pu se prononcer assez vite. Sa volonté d'aller de l'avant avait permis de garantir que le bassin soit rouvert rapidement. M. Voignier souhaiterait que ce soit le cas également sur cet objet. Enfin, il souligne que la motion porte sur l'entier des bassins du boulevard des Promenades, et non pas seulement une partie.

M. Calame relève que ce bassin sous des arbres est relativement singulier, et très appréciable. Il serait utile de voir si d'autres communes ou cantons ont ce type d'infrastructures. Cela permettrait peut-être de trouver rapidement de bonnes solutions, en prenant exemple sur d'autres situations comparables.

Mme Molinari précise que les fermetures cet été étaient dues à la présence de bactéries, qui n'était pas liée aux feuilles.

M. Cherix souhaiterait que les exigences du Canton soient expliquées en commission, en invitant si possible un représentant de l'office cantonal de l'eau.

M. Prod'hom rappelle que, pour les fontaines des tours, il avait beaucoup été question des profondeurs SUVA. Il souhaite savoir ce qu'il en est ici, notamment par rapport aux risques de noyade.

La recommandation de M. Barro concerne la signalétique pour les propriétaires de chiens. À la place d'Armes, il observe fréquemment que des chiens se baignent dans la fontaine. Des panneaux provisoires ont été posés, lestés par des éléments en béton. Non seulement ils se renversent en cas de vent fort, ce qui peut être dangereux puisqu'ils sont très lourds, mais leur aspect provisoire donne l'impression qu'ils ne sont pas officiels. Bien souvent, les propriétaires de chiens ne les voient pas ou ne veulent pas les voir. Selon M. Barro, des éléments plus discrets, mieux placés, plus officiels et moins dangereux pourraient régler une partie du problème tout en évitant d'éventuels accidents. Ces éléments obstruent également passablement la voie publique. Ils sont également présents notamment sur la rue piétonne, et mériteraient d'être rediscutés, mais dans un autre contexte que la présente motion.

13. POSTULATS

Il n'y en a pas.

14. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

15. PETITIONS

Il n'y en a pas.

16. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 037-2023 de M. Baertschi relative aux murs en pierres sèches

Mme Molinari rappelle en préambule que M. Baertschi s'inquiétait du suivi des murs en pierres sèches, notamment en relation aux chemins qui ont été rénovés dans la moraine, en direction du Val-d'Arve.

La réponse est la suivante.

Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2023, traitant des problèmes liés aux murs en pierres sèches, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Au-delà de la valeur patrimoniale de certains de ces ouvrages, par exemple sur des tronçons longs du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, il est en effet essentiel de préserver ces murs en pierres sèches aussi en tant qu'habitats précieux pour de nombreuses espèces animales et végétales. Ces structures offrent un environnement diversifié et une richesse écologique de ces lieux. La préservation de ces murs anciens revêt donc, non seulement une importance historique et patrimoniale évidente mais aussi une importance écologique significative.

La Ville de Carouge porte une attention toute particulière à l'état de ces ouvrages. Le Service de l'urbanisme planifie des inspections visuelles régulières et procède à des auscultations quinquennales de ces structures. Le cas échéant, des remises en état des segments endommagés voire des reconstructions de tronçons détruits sont entreprises. La dernière campagne a eu lieu en 2021.

Si, en relation aux aménagements des cheminements à travers les Moraines, un segment du mur d'enceinte situé au lieu dit « ferme du Val-d'Arve » a dû être remplacé, ceci a été nécessaire afin d'aménager la construction d'un escalier aux normes et d'assurer le passage des usagers en toute sécurité et selon les normes. Cette intervention indispensable au bon fonctionnement de cet itinéraire a fait l'objet d'une attention toute particulière notamment en lien avec la stabilité du talus amont, mais également dans la préservation des espèces végétales et de la petite faune existante. Toujours dans le cadre de ces aménagements, des nouveaux murets en pierres sèches ou en bois ont été réalisés tout le long du talus aval.

A noter enfin que le Service de l'urbanisme est actuellement en train d'analyser l'état du mur du Val-d'Arve afin de définir si des mesures de réparation doivent être prises.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

M. Lauret / parti socialiste : Mise aux normes PMR des arrêts TPG

La loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand ; RS 151.3) est entrée en vigueur le 1er janvier 2004. Trois ordonnances l'accompagnent : l'ordonnance sur l'élimination des inégalités frappant

les personnes handicapées (ordonnance sur l'égalité pour les handicapés, OHand ; RS 151.31), l'ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OTHand ; RS 151.34) et l'ordonnance du DETEC concernant les exigences techniques sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OETHand ; RS 151.342).

La LHand vise à diminuer les obstacles que les personnes handicapées rencontrent dans le cadre de l'accès aux transports publics. L'OETHand stipule que les quais des arrêts de transports publics routiers doivent être de 22 cm au-dessus du niveau de la chaussée, au droit de l'accès handicapé du matériel roulant. Pour rappel, la LHand, et plus précisément son art. 22 al. 1 fixe les délais pour la mise aux normes des quais TPG, à savoir au plus tard vingt ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit fin 2023.

Où en est-on sur notre Commune ? Combien d'arrêts ne sont pas encore aux normes décrites ci-dessus ? Le service concerné peut-il fournir au Conseil municipal un résumé de ce qui est fait et à faire ?

Le Président signale ensuite qu'il sera donné lecture de la prochaine question, bien qu'elle concerne un sujet qui est directement lié aux commissions actuelles. Il en a discuté avec le Conseil administratif et M. Schüle. Poser une question sur un sujet qui est en train d'être traité en commission, c'est aussi dévoiler un peu ce qui se dit en commission. Le Président sait que le Conseil administratif sera attentif à cet aspect dans sa réponse, pour ne pas donner des éléments qui pourraient être erronés parce que le résultat définitif des discussions en commission ne serait pas encore connu. Il devra peut-être apporter une réponse un peu plus tardivement, quand ce résultat sera connu.

M. Kupferschmid : Informations aux Carougeois et Carougeoises concernant la rénovation du parking Vibert

Sachant que le parking Vibert doit être rénové, que cela impliquera des dépenses et des travaux importants, que la population carougeoise et les habitants des tours de Carouge en particulier se questionnent et s'inquiètent quant à ce projet, serait-il possible de communiquer aux Carougeoises et Carougeois les informations suivantes, par écrit ainsi que par le biais de séances publiques ?

En quoi consiste le projet ? Quelles sont les durées et les nuisances ? Quel sera le montant de l'investissement ? Quel sera l'impact sur la capacité future d'investissement de la Commune ? La location des places permettra-t-elle de couvrir l'ensemble des coûts liés au parking ? Sinon, quels seront les coûts annuels y relatifs ?

M. Kupferschmid : Action de la police municipale contre la conduite et les véhicules bruyants

Sachant que, selon le rapport de l'Etat de Genève « Stratégie cantonale contre le bruit », 38,9% des Genevois subissent des nuisances sonores, ce chiffre étant pour le canton entier car il est probablement nettement plus élevé en milieu urbain et à Carouge ; que plus de 50% du bruit est imputable aux automobiles et aux motos ; que les nuisances dues aux motos ont été multipliées par 8 entre 2016 et 2019 ; que le comportement de certains conducteurs de véhicules motorisés engendre des nuisances sonores inadmissibles pour les riverains ; que certains véhicules sont modifiés et produisent plus de bruit que les normes ne l'autorisent,

Serait-il possible que la police municipale, sur une base régulière, sanctionne et dénonce aux autorités les conducteurs qui

- utilisent un véhicule automobile ou une moto équipée d'un système d'échappement défectueux, bruyant ou non conforme ?
- font chauffer ou tourner inutilement le moteur d'un véhicule à l'arrêt ?
- causent du bruit pouvant être évité en faisant tourner à vide le moteur à un régime élevé ou en circulant à un régime élevé en petite vitesse ?
- causent du bruit pouvant être évité en accélérant trop rapidement, notamment au démarrage ?
- causent du bruit pouvant être évité en décélérant de manière à faire pétarader leur véhicule ?

Des moyens financiers seront-ils prévus dans le budget 2024 pour lutter contre la conduite et les véhicules bruyants ?

Questions orales

M. Mützenberg : Travaux Mermillod

La question de M. Mützenberg porte sur les travaux de la voie verte qui se déroulent actuellement et leur impact en termes de nuisances et d'absence d'éclairage. Ces travaux ont engendré la coupure de l'électricité des éclairages publics et plongent une grande partie de l'avenue Cardinal-Mermillod dans le noir, notamment le passage piéton qui est en pleine obscurité dès la tombée de la nuit. Serait-il possible au moins de sécuriser le passage piéton et de garantir un minimum de lumière sur le cheminement piéton qui permet de contourner les travaux ?

Mme Molinari relève qu'il est effectivement important de sécuriser le passage piéton. Elle apportera une réponse après s'être renseignée sur la possibilité d'installer des systèmes provisoires qui seraient simples à mettre en place.

M. Fraomene : Parkings

La semaine dernière, M. Fraomene s'est rendu au stade de la Fontenette. La journée était très ensoleillée, la piscine était pleine, et le parking était plein. Il est donc allé, pour la première fois, au parking du Val-d'Arve. Il s'est aperçu que ce parking avait deux entrées, l'une fermée par une porte et réservée aux abonnés, et l'autre publique, qui ne permet d'accéder qu'à un seul étage. Comme le parking de la piscine était complet, le parking du Val-d'Arve était aussi pratiquement plein. M. Fraomene s'est alors demandé où la Commune compensait les places de parking qu'elle supprime. Le PLR avait déjà demandé par le passé que des explications sur la compensation soit données en commission. Un tableau Excel avait été présenté, qui n'était pas particulièrement clair. M. Fraomene souhaite cette fois que les personnes compétentes du Canton viennent expliquer en commission le système de compensation. Quand les travaux de la piscine débiteront, le parking sera supprimé. Les places devraient être compensées au parking du Val-d'Arve, mais il n'y a plus de places disponibles. M. Fraomene se demande donc où seront compensées ces places.

Mme Molinari rappelle qu'elle a déjà sollicité à deux reprises le Canton pour qu'il vienne donner des explications en commission. Pour rappel également, une séance de commission avait été consacrée spécifiquement aux mécanismes de compensation. Les normes de compensations mises en place par le Canton en relation à la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) ne sont pas calculées sur les pics, mais sur des moyennes et sur des durées spécifiques. Dans ce calcul, les jours où les parkings sont pleins diminuent la capacité de la Commune à compenser les places de stationnement. Cela dit, Mme Molinari relancera volontiers l'office cantonal des transports pour la

troisième fois, pour qu'il vienne expliquer ce système en commission – sauf erreur, il était déjà venu le faire il y a quelques années. Elle souligne qu'il s'agit d'un mécanisme qui s'applique au centre et à l'hypercentre, en l'occurrence à la ville de Genève et la ville de Carouge.

Au vu du nombre de places qui ont été supprimées, notamment dans la nouvelle partie de la zone piétonne, M. Fraomene considère qu'une transparence sur les endroits où sont compensées ces places serait la bienvenue. Il serait intéressant de connaître le solde qui reste dans le parking du Val-d'Arve, étant précisé qu'à son grand étonnement, M. Fraomene a constaté qu'un seul étage de ce parking était public. Seuls les abonnés ont accès au parking à l'étage. Ces informations seraient également utiles à la population, pour éviter que les automobilistes, quand ils cherchent une place, tournent sur toute la commune.

Concernant l'organisation du parking du Val-d'Arve, Mme Lammar rappelle les discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil municipal lorsque ce parking a été construit. Le Conseil municipal souhaitait qu'un étage soit réservé aux habitants de la Fondation Emma Kammacher. C'est ce qui a été réalisé.

M. Fraomene ne met pas en doute la compensation effectuée par la Commune, mais il souhaite davantage de transparence, pour savoir où les places sont compensées et connaître le solde, ce qui permettrait d'avoir une meilleure vision lors des projets d'aménagements. Dix ou quinze places seront supprimées sur la rue des Moraines. Depuis cinq ou six ans que M. Fraomene siège au Conseil municipal, ce sont des centaines de places qui ont été supprimées. Peut-être existe-t-il un étage dont il n'a pas connaissance dans un autre parking, mais il est en tout cas un peu inquiet.

Mme Molinari précise encore que les calculs sont mis à jour chaque mois par le Canton, en fonction de l'occupation réelle au temps T, quand il signifie à la Commune combien de places et dans quels parkings elle peut compenser les places que son projet envisage de supprimer. Les disponibilités sont données sur la base des statistiques et des critères de répartition de l'Etat. Mme Molinari souligne qu'il s'agit d'une loi cantonale, à laquelle la ville de Carouge doit se soumettre. Elle rappelle en outre qu'un tableau avait été distribué, qu'elle pourra mettre à jour si nécessaire. Ce tableau indiquait, par projet, les endroits où les places étaient compensées. Pour rappel également, la loi prévoit que certaines places ne sont pas soumises à la compensation, notamment quand une place voiture est transformée en places motos. Enfin, les places doivent être compensées dans un rayon de 500 mètres. Par conséquent, en fonction de l'endroit où se situe le projet, certains parkings ne peuvent pas être retenus pour la compensation. Cela dit, comme mentionné plus tôt, Mme Molinari relancera les autorités cantonales compétentes pour que les commissaires puissent leur poser directement toutes leurs questions.

Selon M. Fraomene, il serait effectivement opportun qu'une personne compétente du Canton vienne expliquer en commission ce système qui fait penser à la bourse, avec la fluctuation du dollar.

M. Calame : Quelles sont les attributions de la police municipale à la rue Saint-Joseph ?

M. Calame rappelle que M. Mützenberg a posé une question au Conseil municipal du 22 juin après avoir observé la présence, dans la rue piétonne, de voitures de police qui y étaient stationnées pendant que les agents allaient chercher à manger dans un restaurant de cette rue, et qui restaient parquées là visiblement un certain temps. Un policier qui était justement en train d'aller chercher à manger a aimablement expliqué à M. Mützenberg que les policiers n'étaient effectivement pas censés le faire, mais qu'ils le faisaient néanmoins. A la suite de la question de M. Mützenberg, qui était resté pantois face à la

réponse du policier, lequel lui avait d'ailleurs, toujours aussi aimablement, donné son numéro de matricule – il venait du poste de Rive –, M. Reich, administrateur de la Commune, a écrit à la commandante de la police pour lui transmettre cette question. La commandante de la police cantonale a répondu par courrier, en date du 17 juillet. M. Calame souhaite tout d'abord savoir s'il peut être donné lecture de cette lettre, afin qu'elle figure dans le procès-verbal. En effet, la réponse le laisse, à son tour, pantois.

Le Président relève que cette lettre n'est pas confidentielle. Il souligne toutefois que le Conseil municipal en est aux questions.

M. Calame donnera lecture de deux phrases de la lettre (qui en compte cinq). Ce sera donc relativement court. Dans la réponse de la commandante de la police cantonale à M. Bertrand Reich, administrateur, il est écrit, après les remerciements d'usage : « A titre liminaire, soyez assuré qu'il me tient à cœur qu'en toute circonstance, les policiers agissent dans le respect des dispositions légales et fassent preuve d'exemplarité dans leur comportement. Cela étant, je tiens à souligner que cette présence policière, même dans le cadre mentionné dans votre écrit et hors d'une intervention à proprement dit, contribue également à la sécurité de la voie publique, ainsi qu'à celle des citoyens et citoyennes de votre ville. » La question de M. Calame est la suivante. Dans le cadre des délégations de compétences de la police cantonale à la police municipale, celle-ci est-elle habilitée à verbaliser la police cantonale lorsque cette dernière contrevient aux dispositions légales qui sont citées dans le courrier ?

M. Reich répond qu'aussi bien la police municipale que la police cantonale pourraient sanctionner un véhicule qui se trouve sans droit dans la rue Saint-Joseph, sans droit signifiant que le véhicule n'est ni celui d'un riverain ni un véhicule d'urgence en intervention, c'est-à-dire avec avertisseurs sonore et lumineux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h20.